



LFR Inclusion Responsable ISR

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : La Financière Responsable

Siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
----------------------------------	---

Comptes annuels

Bilan actif	38
Bilan passif	39
Compte de résultat	40

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement	42
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	43
Règles et méthodes comptables	48
Evolution des capitaux propres	53
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice	54
Ventilation de l'actif net par nature de parts	55
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	56
Exposition sur le marché des obligations convertibles	57
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	58
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle	59
Exposition directe sur le marché des devises	60
Exposition directe aux marchés de crédit	61
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	62
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	63
Créances et dettes : ventilation par nature	64
Frais de gestion, autres frais et charges	65
Engagements reçus et donnés	66
Autres informations	67
Détermination et ventilation des sommes distribuables	68
Inventaire	78
Inventaire des opérations à terme de devises	80
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	81

LFR Inclusion Responsable ISR

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	83
Synthèse de l'inventaire	84
Annexe	85

LFR Inclusion Responsable ISR

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

1. Bilan des évolutions administratives du FCP
2. Bilan des performances 2024
3. Gestion du portefeuille au cours de l'exercice 2024
4. Quelles perspectives pour 2025 ?

Annexes 1 et 2 : Valeurs entrées et sorties du portefeuille LFR IR au cours de l'année 2024.

Entrées LIR en 2024	Sorties LIR en 2024
bioMerieux SA	Credit Agricole SA
Elis SA	Iberdrola SA
Iberdrola SA	JCDecaux SE
Mersen SA	Legrand SA
SAP SE	
Technip Energies NV	

Annexe 3 : Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA.

Annexe 4 : Méthode de calcul du risque global de l'OPC¹.

Annexe 5 : Part des revenus éligibles à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code général des impôts.

Annexe 6 : Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG ») et mise sous surveillance de valeurs.

Annexe 7 : Renvoi au site internet pour précisions concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services (sélection des intermédiaires).

Annexe 8 : Politique en matière de rémunération.

Annexe 9 : Informations relatives au règlement SFTR.

Annexe 10 : Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

1. Bilan des évolutions administratives du FCP

Pro memoria : en application du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR* du 10 mars 2021, La Financière Responsable (LFR) a constaté que le **FCP répond à la définition de l'article 9** dudit règlement et fait ainsi évoluer sa classification en 2023.

Le FCP répond à ce titre à la définition de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR sur la prise en compte des **aspects extra-financiers** dans les investissements : selon sa définition, **il s'agit d'un produit financier qui a pour objectif l'investissement durable et recherche par conséquent à contribuer positivement sur les aspects de durabilité**, qu'ils soient **environnementaux ou sociaux**, toujours dans une perspective de performance financière.

Il vise à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental et social, tout en intégrant le respect des **droits de l'Homme et la lutte contre la corruption** dans les décisions d'investissement.

¹ Organisme de Placements Collectif

LFR Inclusion Responsable ISR

- Dans le cadre de son **approche extra-financière**, La Financière Responsable intègre dans ses décisions d'investissement **les risques liés à l'investissement durable**. La société de gestion s'engage sur un **objectif minimal de 100% de réalisation d'un investissement durable** en matière environnementale et sociale tels que définis dans l'annexe de son Prospectus dédiée aux aspects extra-financiers du processus d'investissement et prévue par le Règlement SFDR.
- La Financière Responsable prend également en compte les **principales incidences négatives** (*principal adverse impacts* « PAI ») sur **les facteurs de durabilité** dans la gestion du FCP, en appliquant son **processus d'Analyse Intégrale – Integral Value Approach IVA®** dans le cadre de son **approche d'investissement durable**.
- **L'analyse des aspects extra-financiers** vise notamment à identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement mais également à limiter les risques que font passer les émetteurs sur leur environnement (**principe de double-matérialité**), par la prise en compte des Principales Incidences Négatives (« PAI »).
- En outre, **La Financière Responsable s'engage à se conformer avec les exigences de transparence des Règlements SFDR et Taxonomie**, dans les délais fixés par les instances de régulation.

Ainsi, **LFR Inclusion Responsable ISR** a pour vocation d'investir à hauteur de 90% en actions sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une **méthodologie ISR dont 75% au moins** dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et/ou dans d'autres pays membres de l'OCDE (max. 25% de l'actif net) ayant un **engagement envers les personnes en situation de handicap, et satisfaisant à des critères de développement durable**.

A ce titre, il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un **objectif environnemental** : 100% dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. Aussi, il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un **objectif social** : 100%.

Les documents réglementaires mis à jour sont disponibles sur le site internet de LFR, à la page dédiée à LFR Inclusion Responsable ISR, y compris **l'Annexe III** d'informations pour les produits financiers visés par **l'Article 9** : <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-inclusion-responsable-isr/>.

2. Bilan des performances 2024

En 2024, le **FCP LFR Inclusion Responsable ISR** affiche les **performances** suivantes par part :

<i>Parts du fonds LFR IR</i>	Performances 2024	Indice de référence : Euro Stoxx 50 DNR	Ecart de performance Part vs Indice (en points de base)
<i>F - FR0013418647</i>	1,74%	11,01%	-927,00
<i>GP - FR0013418670</i>	1,14%		-987,00
<i>I - FR0013418654</i>	0,81%		-1020,00
<i>L - FR0013418662</i>	1,42%		-959,00
<i>P - FR0013418688</i>	0,00%		-1101,00

Au 31/12/2024, **l'encours sous gestion** dans le FCP se situe à 26,26 millions d'euros (€).

Depuis le **28 juin 2019**, date de lancement du FCP, le fonds LFR Inclusion Responsable ISR affiche les performances suivantes par part :

LFR Inclusion Responsable ISR

Parts du fonds LFR IR	Performances depuis le 28/06/2019	Indice de référence : Euro Stoxx 50 DNR	Ecart de performance Part vs Indice (en points de base)
F - FR0013418647	45,22%	58,87%	-1365,00
GP - FR0013418670	40,63%		-1824,00
I - FR0013418654	36,67%		-2220,00
L - FR0013418662	42,80%		-1607,00
P - FR0013418688	32,32%		-2655,00

Commentaires sur la performance 2024 :

En résumant l'environnement de 2024 :

- Aux **États-Unis**, **l'inflation** a continué de baisser mais reste au-dessus de l'objectif de 2,0%. La Réserve Fédérale a maintenu une **politique monétaire prudente**, ce qui a freiné les attentes d'un pivot rapide. La **croissance** est restée résiliente grâce à la consommation et au marché de l'emploi. Les indices finissent l'année avec des performances remarquables : le S&P 500 a progressé de 23,3%, marquant ainsi sa deuxième année consécutive de gains supérieurs à 20,0%. De son côté, le Nasdaq Composite a connu une hausse encore plus significative, avec une augmentation de 28,6%. L'année 2024 a été portée par le secteur de la **technologie** et la thématique de **l'IA**.
- En **Europe**, la BCE a adopté des baisses progressives de taux d'intérêt, pour soutenir une économie affaiblie par la hausse des **coûts énergétiques** et un ralentissement de **l'activité industrielle**, notamment en **Allemagne** et en **France**. **L'inflation** est revenue à des niveaux plus stables, mais toujours au-dessus des objectifs de la BCE.
Les indices européens ont souffert de cet environnement. Le Stoxx Europe 600 a connu une progression plus modeste que ses homologues américains, avec une augmentation de 5,9% sur l'année. Le CAC 40, l'indice phare de la bourse française, a connu une année difficile avec une baisse de 2,1% sur l'ensemble de l'année, sa pire performance depuis la crise de la zone euro.
- En **Chine**, Pékin a mis en place des **politiques de relance ciblées**, notamment dans l'immobilier et les infrastructures, mais le pays peine à retrouver les niveaux de croissance pré-pandémiques.
Le Shanghai Composite a montré des signes de reprise, grâce aux mesures de soutien du gouvernement, mais reste sous pression.

Fait marquant pour la stratégie globale d'investissement de LFR : l'arrivée à l'automne 2024 **à la tête de l'équipe de gestion de Steven PREVOST, nouveau CIO**, Responsable des Investissements de LFR. L'occasion d'importants changements d'orientation de portefeuille, qui se reflèteront dans l'allocation à partir du dernier trimestre 2024.

L'analyse des performances de l'année permet d'identifier l'impact de nos choix et les contributions tant « actives » que « passives » des différentes valeurs.

LFR Inclusion Responsable ISR

Contributions par SECTEURS à la performance de marché en 2024

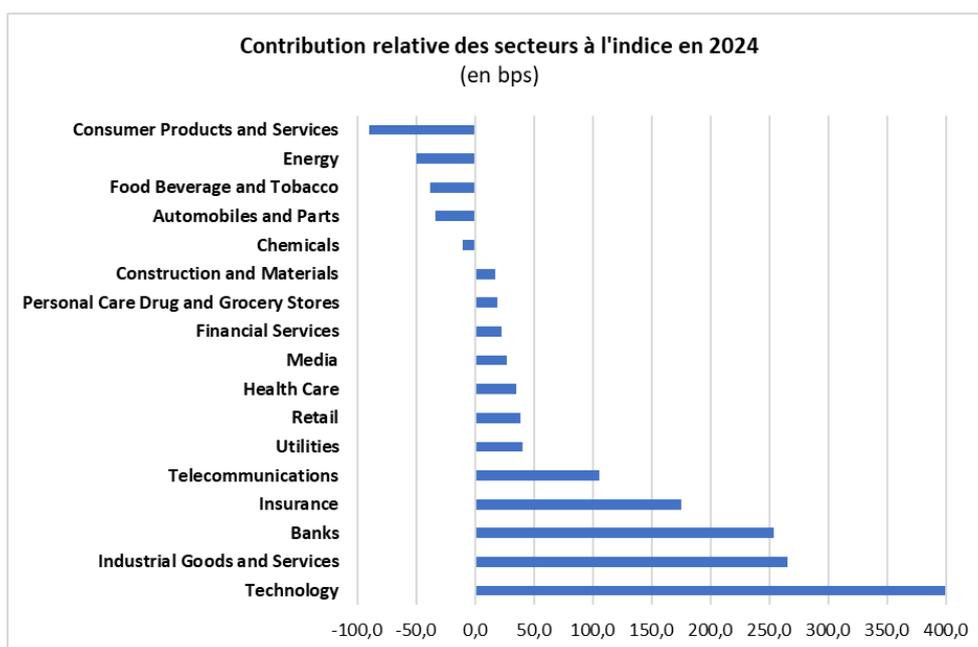
Concernant la contribution relative des 17 secteurs à la performance 2024 de l'indice **Eurostoxx 50** :

Sur l'ensemble de l'année, la performance moyenne des secteurs composants à la performance de l'indice s'élève à 69 bps. La majorité des secteurs apporte une **contribution positive**, à l'exception de 5 secteurs :

- **Chimie (-10 bps)**
- **Automobiles & équipements auto (-34 bps)**
- **Produits alimentaires / Boissons (-38 bps)**
- **Energie (-50 bps) et**
- **Biens & Services de consommation (-90 bps)**

Parmi les **meilleurs contributeurs** (en points de base – bps) à cette performance 2024 de l'indice, nous distinguons les secteurs suivants :

- Les **Technologies** (surtout SAP et ASML Holding) avec 400 bps
- Les **Biens & Services industriels** (notamment Schneider Electric et Safran) avec 266 bps
- Les **Bancaires** (portées par UniCredit, Intesa Sanpaolo et Banco Santander) avec 254 bps



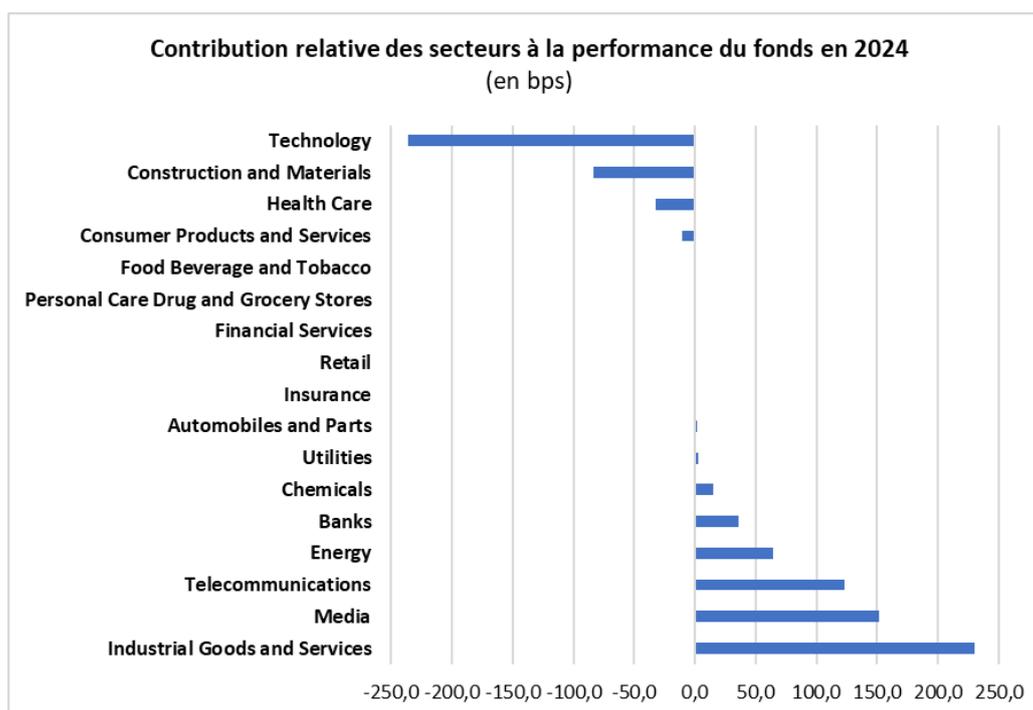
Source : FactSet - 01/2025

Concernant le **FCP LFR Inclusion Responsable ISR** : notons une importante **divergence du périmètre sectoriel**, du fait même de sa construction de portefeuille, notamment les exclusions de l'univers d'investissement et les contraintes spécifiques ESG-ISR. Comparé à l'indice, son allocation inclut seulement **12 secteurs investis** vs 17 pour l'indice en 2024.

Ainsi, pour le fonds LFR IR ISR, les plus fortes contributions sectorielles à la **performance de 2024** proviennent de nos **choix de valeurs** dans les secteurs suivants :

- **Biens & Services Industriels** (avec notamment Safran, Schneider Electric ; et notre sélection de Bureau Veritas) pour 230 bps de contribution ;
- **Médias** (notamment Relx et Publicis) pour 152 bps ;
- **Télécommunications** (avec Deutsche Telekom comme seul contributeur) pour 123 bps ;
- **Energies** (avec Technip Energies le seul contributeur) pour 64 bps ;
- **Bancaires** (grâce à la sélection de Crédit Agricole) pour 36 bps.

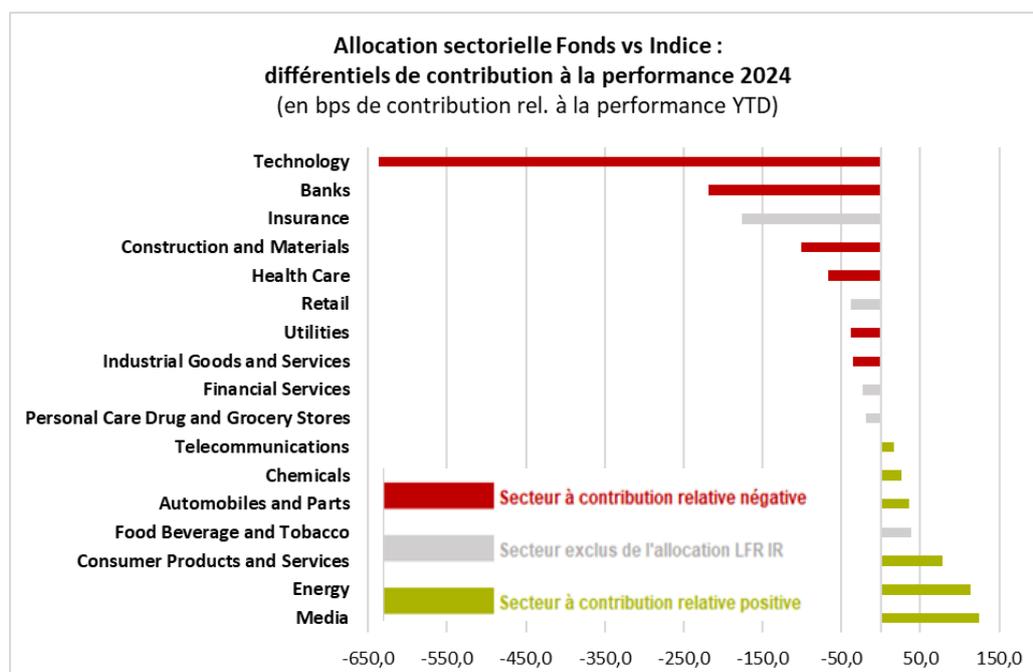
LFR Inclusion Responsable ISR



Source : FactSet, 01/2025

D'autre part, le choix délibéré de l'**absence ou d'exclusion**, via nos contraintes de gestion, notamment ISR -ESG, de notre allocation sur certains **secteurs**, a pénalisé le fonds sur l'année, comme par exemple :

- Le secteur de l'**Assurance** (porté par Allianz) – sa contribution positive dans l'indice a coûté au fonds quelques 175 bps de contribution relative.
- Le secteur de la **Vente au détail** nous a privé de 38 bps en relatif.



Source : FactSet, 01/2025

LFR Inclusion Responsable ISR

▪ Analyse de la SELECTION des VALEURS du fonds en 2024

En matière de sélection de valeurs, les **meilleures contributions** à la performance du fonds sur l'année 2024 sont réalisées par :

- **Bureau Veritas** (biens et services industriels) en hausse de 32,5% sur 2024 ;
- **Publicis** (médias) en hausse de 26,9% sur 2024 ;
- **Relx** (médias) en hausse de 24,5% sur 2024.

Ils contribuent respectivement à la performance relative du Fonds avec +86 bps, +78 bps et +76 bps.

A l'opposé, certains choix de valeurs ont **pénalisé** la performance du fonds : tel est le cas de **SAP** (+17,97% en 2024), **Alten** (-40,5% en 2024) ou **Mersen** (-45,6% en 2024) – choix qui nous coûtent respectivement 226 bps, 115 bps et 111 bps de contribution relative au FCP.

Par ailleurs, les titres de l'**indice** qui ont bien performé, mais qui **n'ont pas été retenus** dans notre portefeuille, représentent un « *manque à gagner* » potentiel à la performance relative du fonds – par exemple : **UniCredit** (-87 bps), **Allianz** (-81 bps), **Intesa Sanpaolo** (-73 bps), **EssilorLuxottica** (-53 bps) ou **Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft** (-53 bps).

L'**absence** de notre portefeuille de certaines valeurs qui performent mal en 2024, et bien présentes dans l'indice, comme **Bayer** (-44 bps), **Stellantis** (-44 bps), **TotalEnergies** (-40 bps), **Kering** (-31 bps) ou **Anheuser-Busch inBev** (-28 bps), compense la performance en relatif, à hauteur de 187 bps.

▪ Analyse du taux de rotation du portefeuille en 2024

Le **taux de rotation** du fonds LFR IR ISR pour l'année 2024 atteint **78%**.

Ce calcul est réalisé à partir de la formule précisée par l'AMF est :
$$\frac{(\text{achats} + \text{ventes}) - (\text{souscriptions} + \text{rachats})}{\text{actif net moyen}}$$

Les montants des souscriptions-rachats sont calculés par LFR hors opérations d'achetés-vendus de clients.

Ce taux élevé reflète **une gestion dynamique du fonds**, visant à ajuster notre portefeuille à un environnement de marché complexe et en constante évolution. En 2024, plusieurs événements clés ont affecté nos performances : des données macroéconomiques peu favorables, une inflation persistante, une baisse des taux plus lente que prévu, ainsi qu'un marché européen bien moins dynamique qu'aux États-Unis.

La **sur-exposition à la France** a particulièrement pesé sur nos performances, en raison des remaniements politiques et économiques qui ont fragilisé le marché français à l'été 2024. De plus, les **tensions géopolitiques croissantes** entre les États-Unis et la Chine, renforcées par les risques de sanctions technologiques et les incertitudes économiques en Chine, ont augmenté la volatilité sur les marchés et nos fonds.

Pour faire face à ces impacts, nous avons décidé de **recalibrer le portefeuille** en réduisant notre **béta** et en ajustant notre exposition aux secteurs **plus cycliques** de l'économie au Q3 2024.

Ce recalibrage a posé les bases d'une stratégie d'allocation plus adaptée, en lien avec notre scénario économique pour 2025.

Le taux de 78% s'explique par un **repositionnement mesuré et progressif** tout au long de l'année de notre sélection de valeurs, en lien avec notre scénario macroéconomique.

Ainsi, le portefeuille a accueilli plusieurs nouvelles convictions i.e. 6 titres, et inversement 4 valeurs ont été sorties du portefeuille du **FCP LFR Euro Développement Durable ISR** en 2024.

Retrouvez plus d'informations sur les entrées / sorties dans les **Annexes 1 & 2**.

Pour rappel, le taux de rotation 2023 du LFR LIR s'établissait à 65%, vs 75% en 2022 et 52% en 2021.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

3. Gestion du portefeuille au cours de l'exercice 2024

En résumant le contexte global de 2024, trois sujets principaux ont impacté négativement les marchés actions européens au cours de l'année :

- le ralentissement économique, avec l'absence de la thématique de l'Intelligence Artificielle (IA) ou la dépendance économique à la Chine...
- les tensions politiques internes, exacerbées par l'instabilité en France, avec une crise politique inédite sous la Cinquième République, sur fond de crise sociale et de forte inflation ; les élections anticipées en Allemagne etc.
- les tensions géopolitiques externes (menaces de droits de douane de Donald Trump, conflits Russie-Ukraine et au Proche-Orient).

Dans ce contexte, La Financière Responsable a poursuivi en 2024 son objectif d'ISR, avec un processus d'investissement solide et cohérent, privilégiant une approche prudente et opportuniste, toujours dans l'intérêt de nos clients. Les évolutions réglementaires (notamment le Règlement SFDR et la préparation du passage à la Version 3 du Label ISR) nous ont permis de renforcer la transparence et la mise en place de standards normatifs soutenant l'affirmation de modèles et des méthodes ISR aboutis.

Concernant la politique de gestion de l'équipe d'investissement, en suivant le fil de nos décisions de gestion en 2024, nous pouvons résumer l'année comme suit :

Début 2024, nous avons profité de la baisse du marché sur la première partie du mois pour renforcer notre position sur LVMH (+0,4%) en amont de la publication de résultats, mais aussi compléter la position sur Symrise (+1%) initiée en décembre. En fin de mois nous avons également renforcé L'Oréal (+0,2%), en anticipation d'une bonne publication début février.

A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur les entreprises ayant bien performé ces derniers mois, à savoir ASML (-0,2%), Legrand (-0,3%) et Crédit Agricole (-0,2%). Nous avons également réduit notre participation dans Sika (-0,3%), en anticipation d'un environnement moins favorable à la valeur sur les mois suivants. La part des liquidités dans le fonds se situe à 1,68%, en anticipation d'un environnement globalement favorable en 2024.

En **février**, nous avons renforcé Symrise (+1%), LVMH (+0,4%) et L'Oréal (+0,2%). A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur les entreprises ayant bien performé ces derniers mois, à savoir ASML (-0,3%), Sika AG (-0,3%), Legrand (-0,3%) et Crédit Agricole (-0,2%).

En **mars**, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur des valeurs qui ont atteint des points hauts depuis le début de l'année telles que Symrise, Hermès ou Safran. Avec les liquidités générées, nous avons renforcé notre position sur des valeurs cycliques offrant un potentiel de hausse telles que STMicroelectronics, Alten, Saint-Gobain, Michelin ou Carel, dont les valorisations nous semblent attractives.

En **avril**, nous avons décidé de sortir un dossier du portefeuille JCDecaux. Cette vente nous a permis de financer le renforcement de nos plus fortes convictions : ASML et LVMH.

En **mai**, nous avons renforcé quelques-unes de nos convictions, telles que Capgemini (+0,7%) ou encore Schneider Electric (+0,7%), suite à la sortie de Legrand.

A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur quelques entreprises dont Vinci (-0,7%) et Saint-Gobain (-0,8%), le secteur de la construction ayant bien performé durant les mois précédents.

A mi-2024, nous renforçons Carel (+0,2%) et L'Oréal (+0,2%). Et nous avons pris des bénéfices des valeurs qui ont bien performé, telles qu'ASML (-0,5%), Novo Nordisk (-0,5%) ou Michelin (-0,4%). Compte tenu d'un environnement moins porteur pour la demande de produits de luxe en Chine et aux USA, nous décidons de réduire notre position en LVMH (-2,67%). Nous prenons également des bénéfices sur Hermès (-0,8%) tout en maintenant une position active sur le titre.

Malgré les défis rencontrés par STM en **juillet**, nous voyons dans cette correction une opportunité pour renforcer notre position en rachetant ce titre, convaincus de son potentiel de rebond et de sa capacité à générer de la valeur sur le long terme. Nous prenons des bénéfices sur plusieurs dossiers qui ont bien performé depuis le début de l'année, notamment Deutsche Telekom, Crédit Agricole ou Interparfums pour financer nos achats. Nous initions une nouvelle valeur dans le fonds : Elis.

Les défis rencontrés à **l'été 2024** sur certains titres ne remettant pas en question nos convictions, nous n'avons ni allégé ni renforcé de positions sur le fonds pendant le mois d'août.

Aussi, nous n'avons pas significativement modifié notre exposition en **septembre**.

LFR Inclusion Responsable ISR

Comme précisé, l'arrivée du nouveau CIO de LFR à l'automne 2024 a donné l'occasion d'une refonte stratégique des portefeuilles, avec l'implémentation d'importants changements d'allocation :

À partir **d'octobre 2024**, nous avons réduit nos expositions aux entreprises positionnées sur des marchés finaux à risque en cette fin d'année 2024 : risques liés à la Chine (automobile, industrie et luxe), les semiconducteurs, les secteurs cycliques européens (construction) et l'exposition France. Nous avons augmenté notre poche de liquidité et réinvesti ces ventes en partie sur des titres plus défensifs (utilities, télécoms ou services professionnels). Au cours du mois **d'octobre**, nous avons racheté des titres pour lesquels nous anticipions une volatilité accrue, et qui rassurent sur leurs perspectives 2025.

En amont de la période de publications d'octobre, nous avons procédé à une série de **changements dans l'allocation du portefeuille visant à réduire le risque sur** : la France concernant la thématique budgétaire, le cycle en Europe (industrie et construction), la consommation chinoise de luxe et les risques inhérents à l'industrie automobile provoqués par le ralentissement des ventes de véhicules électriques. Ces ventes ont été effectuées au profit de titres **plus défensifs**.

En **novembre**, nous avons maintenu une approche prudente sur les sujets abordés ci-dessus, avec un **changement de vue notable**. La série de stimuli annoncée et les premières données économiques positives nous rendent prudemment optimistes sur un creux de cycle d'activité et de consommation en Chine. Nous nous repondérons sur des titres comme LVMH ou L'Oréal. Nous continuons de réduire nos expositions à la France dans ce contexte, avec l'allègement de SPIE, Publicis et Michelin.

Enfin, début **décembre**, nous avons réduit nos positions à risque concernant la thématique budgétaire française (Saint-Gobain, Vinci, SPIE et Elis), en arbitrant en faveur d'Iberdrola, Sika et Symrise. Nous avons pris des bénéfices sur Technip Energies suite à son bon parcours. Nous avons profité des réactions de marché excessives sur Cagrisema pour nous repondérer en titres Novo Nordisk.

A fin 2024, la part des **liquidités** dans le fonds **LFR Inclusion Responsable** se situait à 5,6%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

4. Quelles perspectives pour 2025 ?

Comment abordons-nous cette année 2025 ?

La thématique géopolitique est dominante en ce début d'année ...

Trump 2.0 : le retour de la volatilité ?

La politique économique de Trump se résume en **deux programmes** : le **soutien direct à l'économie et la hausse des droits de douane**. Pour le premier, le futur président prévoit : une prolongation de la réforme fiscale de 2017, avec des baisses d'impôts supplémentaires pour les entreprises et les consommateurs, des dépenses publiques importantes et une déréglementation dans divers secteurs, incluant l'énergie, avec une politique axée sur le développement de l'extraction de ressources naturelles.

Pour le second : une augmentation des droits de douane sur les importations chinoises jusqu'à 60% et la mise en place de droits de douane universels entre 10% et 20%. Pour rappel, lors de son 1^{er} mandat, les droits de douane sur les importations chinoises ont été **graduellement positionnés à 20%**, sur toute la longueur du mandat, **sans hausse brutale**, et en-dessous des niveaux communiqués. Il y aura donc de la volatilité liée à ces annonces, mais peu de chance que le président exécute ce plan d'un seul effort, sans quoi la Chine pourrait répliquer.

Ces droits de douane pourraient pénaliser les secteurs européens exportateurs, tels que l'automobile, la chimie et les biens d'équipement. Ces secteurs sont peu représentés dans les fonds LFR aujourd'hui. Nous privilégions davantage les entreprises dont le chiffre d'affaires américain est généré directement sur le sol américain, bénéficiant du premier axe et évitant le second.

2025, le réveil économique de la Chine ?

Depuis septembre 2024, la Chine a déployé une série de mesures pour **stimuler** son économie et renforcer la demande intérieure : **assouplissement monétaire** (réduction du ratio de réserve de 0,5 point de pourcentage et baisse des taux), soutien au secteur **immobilier** (réduction des taux d'intérêt des prêts hypothécaires existants, baisse du besoin en apport pour les primo-accédants), stimulus **budgétaire** (émission d'obligations souveraines spéciales), soutien aux gouvernements **locaux** et incitations **fiscales** (réductions d'impôts et subventions)... **Sceptiques** dans un premier temps, les économistes apparaissent de plus en plus enclins à trouver ces **mesures pertinentes**, à mesure que les données économiques s'améliorent :

Les indices **PMI** se maintiennent au-dessus de 50, avec une **hausse des prix du logement** (prix moyen des logements neufs dans 100 grandes villes à +0,37 % sur le mois de déc. 2024 vs. +0,36% en nov. 2024, selon le cabinet de recherche immobilière China Index Academy). La **bonne santé du secteur immobilier** chinois est la clef de voûte de la reprise économique chinoise : il est estimé que **70% du patrimoine des chinois est investi en actifs immobiliers**. Une stabilisation voire une reprise des prix permettront aux consommateurs de retrouver **confiance et visibilité**, dans un environnement économique où l'état met en place des incitations fiscales.

Ces nouvelles sont évidemment positives pour les entreprises exposées à la thématique de **consommation** chinoise en Europe, notamment le **luxe**.

Nous attendons une amélioration des fondamentaux en Chine, suite aux multiples annonces de soutien à l'économie, raison pour laquelle nous avons augmenté le poids du luxe dans nos fonds le mois précédent. L'amélioration graduelle des fondamentaux économiques de la Chine est pour nous la thématique de gestion la plus solide à envisager en 2025, et ce malgré la politique douanière de Donald Trump.

Le conflit Russie-Ukraine : la troisième dernière année ?

En 2024, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a connu plusieurs développements majeurs :

Offensive de Koursk (première opération militaire étrangère sur le sol russe depuis la Seconde Guerre mondiale), avancées russes dans l'est de l'Ukraine et attaques sur Kiev (décembre 2024). Les membres de l'OTAN ont engagé plus de 20 milliards d'euros en aide militaire à l'Ukraine au cours du premier semestre 2024, avec un objectif de **40 milliards d'euros sur l'année**, inauguré une nouvelle base antimissile en Pologne, réaffirmé leurs soutiens à l'Ukraine.

Dans une interview de mai 2023, Donald Trump déclare qu'il pourrait régler le conflit russo-ukrainien **en une journée** s'il était réélu... En décembre 2024, il exprime son opposition à l'emploi par l'Ukraine de missiles de longue portée américains en territoire russe, et appelle à un **cessez-le-feu immédiat et à des négociations** pour mettre fin au conflit en Ukraine, soulignant les pertes humaines inutiles.

Bien qu'il soit impossible d'anticiper une fin de conflit à court terme, Donald Trump semble moins enclin à fournir autant d'aide logistique et militaire à l'Ukraine que l'administration Biden, et met davantage en avant le besoin de négociation. Un cessez-le-feu apparaît comme plausible, et serait un véritable changement dans la perception de l'Europe par les marchés.

La politique en Europe : un retour possible de la stabilité ?

Le 16 décembre 2024, Olaf Scholz a sollicité un vote de confiance au Bundestag, qu'il a perdu, ouvrant ainsi la voie à des **élections anticipées en Allemagne**. Fin 2024, le président Frank-Walter Steinmeier a officiellement dissous le Bundestag et fixé les élections législatives anticipées au 23 février 2025. Les enquêtes d'opinion placent l'**Union chrétienne-démocrate (CDU)** de Friedrich Merz en tête avec environ 31%-33% des intentions de vote, suivie par l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) à 17-19%, le SPD d'Olaf Scholz est en 3^e position à 15%-18%. Les Verts (11%-

LFR Inclusion Responsable ISR

14% des intentions de votes) ont désigné Robert Habeck comme candidat officiel et affichent leur volonté de former une coalition avec la CDU, favorite actuelle des sondages.

Une coalition entre ces deux partis semble pour le moment être le scénario central, ce qui serait positif pour les marchés, la CDU laissant place à de potentielles réformes de soutiens économiques pour un pays structurellement et conjoncturellement en difficulté. Un sujet à suivre de près, et dont la sortie pourrait se montrer très positive pour l'économie européenne à moyen-terme.

De son côté, en France, François Bayrou, récemment nommé Premier ministre, a un agenda chargé en ce début 2025, avec sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, détaillant les priorités et les orientations de son gouvernement. Si nous pouvons avoir quelques espoirs pour la coalition allemande, les récentes évolutions à l'Assemblée Nationale ne peuvent que nous rendre **prudent sur la résolution de l'instabilité politique** du moment. Ce nouveau gouvernement, bien que plus expérimenté, est bien loin de faire l'unanimité.

Nous maintenons une vue prudente sur nos entreprises française dont une grande partie de l'activité est réalisée sur le territoire national, et privilégions les entreprises plus globales, dans l'attente d'une plus grande stabilité politique. Cette stabilité est cruciale pour la confiance des acteurs économiques en France.

... mais nous ne devons pas oublier les fondamentaux et les marchés

Il y a toujours de la croissance en 2025 en Europe

Les évolutions économiques récentes ont engendré une baisse des estimations de croissance pour l'Europe en 2025. Les économistes anticipent en moyenne **une croissance de 1,0% pour la zone**, compte tenu de ces évolutions. Ce ralentissement économique récent a également permis un **ralentissement de l'inflation**, évolution positive pour les banquiers centraux.

Une année de baisse de taux

La majorité des banques centrales adoptera une **politique d'assouplissement en 2025. 70% du financement européen** passe par des prêts bancaires, généralement à court terme. Alors que la BCE poursuit son cycle de baisse des taux, des taux plus bas pourraient stimuler la demande de prêts. Ces cycles de baisses s'accompagnent traditionnellement d'une **amélioration de la confiance des entreprises**, favorable aux indicateurs économiques. Les **actions européennes** ont tendance à bien performer dans cet environnement.

Des salaires réels toujours positifs

Les consommateurs européens continuent de bénéficier d'une **croissance positive** des salaires réels. Contrairement aux États-Unis, les consommateurs de l'UE affichent un **taux d'épargne élevé**. Ainsi, à mesure que la confiance continue de s'améliorer, ils pourraient potentiellement réduire leur taux d'épargne et augmenter leurs dépenses.

Les nouvelles négatives en partie intégrées dans les marchés actions européens

L'année 2024 a été marquée par une **baisse constante des anticipations de bénéfices 2024 et 2025** des entreprises européennes. Le plus gros de cette baisse s'est produit **en amont** des publications du T3, une saison de résultats très volatile. Depuis, nous assistons à une **stabilisation voire reprise des estimations sur l'année 2025**, le consensus des analystes étant allé un **peu trop loin** dans le pessimisme. Cette stabilisation est un facteur de soutien pour les marchés actions européens.

Le marché actions européen n'est pas en surchauffe, et est sous-investi

Contrairement à leurs homologues américains, les marchés actions européens traitent aujourd'hui sur des niveaux historiques **médians**, reflétant une croissance économique modérée sur la zone. Il suffit d'ajouter à cela un **sous-investissement historique** sur la zone, exacerbée par l'arrivée de Donald Trump au pouvoir. Il y a aujourd'hui **beaucoup de négativité intégrée** dans les perspectives européennes, et beaucoup d'optimisme sur le marché américain. Un **regain de visibilité**, ne serait-ce que sur une seule des thématiques discutées ci-dessous, serait suffisante pour entrevoir de *l'upside* sur les marchés actions européens.

En conclusion : nous abordons cette année 2025 avec un optimisme avisé.

Les grandes thématiques macroéconomiques et géopolitiques sont identifiées et intégrées dans notre allocation de portefeuille. En ce début d'année, nous nous montrons prudents sur le cycle et les valeurs dont le chiffre d'affaires est exposé à la France, qui pourraient souffrir d'un manque de confiance. Nous privilégions les entreprises dont l'activité sur le sol américain est importante ; et nous maintenons notre vue optimiste depuis novembre 2024 sur la reprise du momentum économique chinois.

En 2025, nous continuerons de renforcer le portefeuille en thématiques de croissance à long terme, jusqu'ici absentes du portefeuille. En fin d'année, ce fût le cas avec des investissements dans Merlin Properties (foncière positionnée sur la logistique et les data centers), Danieli (fournisseur de matériel pour la production d'acier vert) ou ERG, en qualité de *pure player* des renouvelables.

Achévé de rédiger le 06 janvier 2025

Annexe 1

Valeurs entrées en portefeuille au cours de l'année 2024
Article 33 de l'instruction AMF 2011-19

LFR Inclusion Responsable ISR

6 entrées en 2024 :

bioMerieux SA

Elis SA

Iberdrola SA

Mersen SA

SAP SE

Technip Energies NV

Mersen (Mai 2024)

Nous introduisons Mersen dans le fonds, après que l'entreprise ait répondu au questionnaire sur le handicap et suite à la sortie de Legrand. La valeur était déjà présente dans nos autres fonds.

L'entreprise propose une large gamme de produits aux applications très diverses, via ses deux pôles d'activité. Le groupe se développe beaucoup via des partenariats, et les deux tiers de ses produits sont conçus spécifiquement en fonction des besoins du client final. Dans l'ensemble, le groupe est plutôt positionné sur le haut de gamme. La croissance prévue a bien été au rendez-vous, et le plan d'investissement ambitieux initié l'année dernière devrait permettre au groupe de poursuivre sa croissance. L'entreprise est bel et bien sortie de la léthargie qui l'a caractérisée pendant la décennie 2010, et l'exposition aux tendances porteuses s'est renforcée. Le profil financier est bon, et l'entreprise est bien gérée. Mersen a sans aucun doute du potentiel pour performer sur le moyen-long terme.

Elis (Juillet 2024)

Nous décidons d'initier une position de 2% dans Elis, entreprise française spécialisée dans les services de location et de gestion de textiles, de linge de maison, d'équipements sanitaires et de vêtements professionnels.

L'histoire de croissance de l'entreprise repose en partie sur une stratégie de croissance externe, bien menée par le management, comme en témoigne la corrélation entre les marges et les parts de marché. Bien que l'empreinte environnementale du secteur soit lourde, Elis gère bien ces enjeux, atteignant des résultats conformes à ses objectifs pour 2025, et dispose d'une gouvernance stable. Elis dispose d'un positionnement de leader dans ses marchés d'implantation, ce qui lui permet d'afficher une rentabilité importante. Parallèlement, le groupe continue d'améliorer sa structure bilancielle. Bien que l'endettement soit élevé, il est bien utilisé comme source de financement. Le désendettement reste une priorité pour le management, permettant à terme d'obtenir des coûts de financement plus avantageux et de poursuivre l'histoire de croissance.

Actuellement, les coûts de financement réduisent la marge nette, limitant la marge de manœuvre en période d'instabilité économique. Après un beau parcours boursier au 1^{er} semestre, les récentes turbulences des élections législatives nous ont offert une opportunité d'achat, avec une décote de 14%.

Technip Energies (Juillet 2024)

Nous rentrons Technip Energies dans le portefeuille. L'entreprise est déjà présente sur nos autres fonds, à savoir EDD et AS. Nous avons décidé d'intégrer la valeur dans le portefeuille de LIR après que l'entreprise ait répondu pour la première fois au questionnaire sur le handicap, permettant alors son intégration dans le fonds. De plus cela rajoutera de la diversification au fonds.

SAP (Octobre 2024)

Nous initions une position sur SAP. Leader mondial des progiciels de gestion intégrés (ERP), SAP vend des logiciels permettant d'optimiser la gestion des flux d'information au sein des organisations. La dernière décennie a été clé pour le groupe, qui a lancé son offre différenciée cloud et son nouvel ERP S/4 HANA dans un contexte d'intensification de la concurrence notamment de la part des hyperscalers.

Nous avons sorti la valeur des portefeuilles en juillet 2022, tout en reconnaissant la qualité du dossier. Cependant, la transition vers le cloud, plus longue que prévu, nous a poussés à nous repositionner sur d'autres valeurs technologiques, notamment dans le secteur des semi-conducteurs. Depuis, SAP a réussi sa transition et a connu deux belles années de reprise, ce qui renforce notre conviction. Une mise à jour IVA sera effectuée avant février 2025 pour confirmer cette bonne dynamique.

bioMérieux (Octobre 2024)

Nous avons décidé de sortir bioMérieux des fonds en septembre 2023. La décision de sortir bioMérieux des fonds a été principalement liée à une absence de catalyseur court terme sur la valeur qui était bloquée dans un range depuis 2022. Ce range a été cassé en début de mois, notamment suite aux bons résultats de bioMérieux, de l'amélioration des perspectives du marché du diagnostic et du lancement de sa nouvelle stratégie de croissance à moyen terme : GO28, présenté en avril 2024 lors de son CMD.

En conclusion, la mise à jour de la feuille de route de bioMérieux justifie la hausse du titre sur les derniers mois et permet de retirer les doutes que nous avons eu en 2023 sur ses perspectives de croissance. bioMérieux est une entreprise de qualité qui mérite sa place dans les fonds de LFR.

LFR Inclusion Responsable ISR

Iberdrola (Octobre 2024)

Nous initions une position sur Iberdrola. Le titre avait été vendu fin avril afin de réallouer les fonds à des valeurs cycliques, notamment ASML, et de réduire l'exposition défensive des fonds afin de profiter de l'environnement de baisse de taux et de soft landing. Ce positionnement nous a sous-exposé au secteur des utilities par rapport à notre benchmark. Nous adoptons aujourd'hui une vision plus prudente concernant la fin d'année 2024 et, afin de réduire le beta des fonds, nous allons réintégrer Iberdrola dans les portefeuilles. Cette réintroduction va permettre de réduire la sous exposition des fonds vs le benchmark sur un secteur à beta faible et notamment sur l'entreprise du secteur ayant la meilleure stratégie et la plus établie.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

Annexe 2

Valeurs sorties du portefeuille au cours de l'année 2024
Article 33 de l'instruction AMF 2011-19

6 sorties en 2024 :

Credit Agricole SA

Iberdrola SA

JCDecaux SE

Legrand SA

Credit Agricole SA

Iberdrola SA

JCDecaux (Avril 2024)

Préférant les perspectives de son concurrent Publicis, nous décidons de sortir JCDecaux. Bien que l'entreprise entreprenne une stratégie de focalisation claire, la société est coincée dans un secteur qui a connu une décroissance structurelle dans les budgets des annonceurs au cours des deux dernières décennies, au profit des média digitaux (Google Ads, Facebook Ads). Ayant été incapable d'en sortir, l'entreprise continue de se focaliser sur un objectif toujours plus réduit qui ne laisse présager rien de bon, dans un état financier compliqué, et avec peu de perspectives d'améliorations.

Iberdrola (Mai 2024)

Nous sortons Iberdrola de nos portefeuilles. C'est une entreprise avec une orientation stratégique claire et une bonne capacité d'exécution et de gestion financière. Le groupe se démarque par sa qualité d'exécution et par sa capacité à générer des marges et à réinvestir dans ses activités pour poursuivre son développement. Son nouveau plan stratégique s'inscrit dans la lignée des plans précédents, mettant davantage l'accent sur les investissements dans les énergies renouvelables et les réseaux. Cette expansion est bien accueillie par le marché, qui cherche à investir dans les énergies renouvelables, tout en bénéficiant d'une politique active de dividendes.

Cependant, l'annulation de l'acquisition de PNM vient compromettre ce plan d'investissement et les objectifs d'EBITDA à moyen terme du groupe, ce qui a un impact sur sa valorisation. De plus, l'accent mis sur l'éolien offshore semble trop intense en termes de dépenses d'investissement par rapport au retour sur investissement attendu. La valorisation actuelle offre peu de potentiel de hausse du titre.

Legrand (Mai 2024)

Nous avons décidé de solder notre position de Legrand du portefeuille afin de renforcer des dossiers plus attractifs. L'entreprise est de qualité, positionnée sur des tendances porteuses (équipement de datacenters notamment). Cependant, la bonne performance boursière du titre ces derniers mois, ainsi que son exposition au marché de la construction résidentielle nous fait désormais préférer Schneider Electric.

Crédit Agricole (Septembre 2024)

Nous avons décidé de retirer Crédit Agricole du fonds, en raison des incertitudes liées aux élections législatives françaises et européennes, ainsi que des craintes de retombées économiques négatives pour l'économie française à laquelle Crédit Agricole est exposé.

En effet, CASA, détenant d'importants montants d'obligations souveraines françaises et italiennes, est impactée par le creusement des écarts de taux d'intérêt entre l'Allemagne et des pays comme la France et l'Italie, ce qui se traduit par la baisse des prix des titres d'emprunt public. Nous avons donc préféré sortir après le rebond de l'action, consécutif à la forte chute de fin mai, en raison des annonces relatives aux élections législatives françaises et du manque de visibilité sur l'évolution future du titre.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

LFR Inclusion Responsable ISR

Annexe 3
Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA
Bulletin Officiel des Impôts 5 I-8-06

Conformément à son prospectus, le FCP est investi au 31/12/2024 à 87,97% de l'actif net (93,20% de la poche actions) en titres éligibles au PEA.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

LFR Inclusion Responsable ISR

Annexe 4

Méthode de calcul du risque global de l'OPC Article 16 de l'instruction AMF 2011-15

- Considérant que le fonds est investi à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR, alliant la mise en œuvre d'une stratégie dite « Socialement Responsable » et rentabilité financière, et que l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué,
- Considérant que l'investisseur est également avisé que le fonds peut être exposé à un risque de baisse des actions ou des OPC actions détenus en portefeuille,
- Considérant que les variations des marchés actions peuvent générer des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse importante de la valeur liquidative du fonds.

La société de gestion, en conséquence, a décidé de ne pas utiliser de méthode de calcul particulière pour encadrer a priori le risque pris, telle que par exemple la VAR, ou la fixation d'une borne de volatilité simple ou par rapport à un indice (*tracking error*).

La méthode de calcul du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

Annexe 5

Part des revenus éligibles à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code général des impôts Annexe 3 du Code général des impôts - Article 41 sexdecies H

Toutes les parts (F, GP, I, L et P) du FCP LFR Inclusion Responsable ISR sont des parts de capitalisation, et par conséquent ne distribuent aucun revenu. Elles ne sont donc pas concernées par les dispositions visées à la présente annexe.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

LFR Inclusion Responsable ISR

Annexe 6

Prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG ») et mises sous surveillance de valeurs
Articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice, la totalité (soit 100 %) des titres cotés composant LFR Inclusion Responsable ISR a fait l'objet d'une analyse sur des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Ces analyses ont été réalisées selon la méthode de la Gestion Intégrale® développée par La Financière Responsable. Ce concept consiste, à partir de la compréhension de la stratégie de croissance suivie par l'équipe dirigeante de l'entreprise, à évaluer le degré de cohérence et les résultats obtenus par l'entreprise sur l'ensemble de ses politiques et pratiques, aussi bien extra-financières que financières.

Afin de déterminer le comportement responsable et la qualité inclusive d'une entreprise, La Financière Responsable a, d'une part, développé une méthode d'évaluation interne spécifique reposant sur six grands domaines qui définissent le développement intégral de chaque entreprise et permettent de situer son engagement en faveur des enjeux de la RSE et du développement durable :

1. attention portée aux ressources humaines et aux pratiques sociales ;
2. prise en compte des enjeux, des politiques et des pratiques environnementales ;
3. intégration des clients, des fournisseurs et des partenaires ;
4. relations avec la société civile et attention portée aux enjeux de société ;
5. gouvernances interne et externe de l'entreprise ;
6. évaluation de la qualité du management.

D'autre part, La Financière Responsable a développé un questionnaire spécifique « Handicap au Travail » après 18 mois de travaux de recherche et d'entretiens avec des entreprises, experts et fondations. Il aborde actuellement **7 domaines qui constituent le socle** d'une **politique d'emploi des personnes en situation de handicap** :

- les données quantitatives et le *reporting* disponible ;
- la formalisation d'une politique spécifique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (accueil, inclusion et développement personnel) ;
- l'adaptation des locaux et l'ergonomie des postes ;
- le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- la rétention des personnes ;
- les initiatives spécifiques ou le soutien aux programmes d'inclusion ;
- les opérations réservées au secteur protégé (ESAT).

Ces analyses sont réalisées en amont de l'analyse financière et donnent lieu à l'établissement d'une appréciation réalisée en interne par les équipes de La Financière Responsable.

Enfin, ont été **exclus** de tout investissement les entreprises :

- (E) Ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de Développement Durable ;
- (E) Visées par les exclusions liées aux combustibles fossiles, selon la « *Politique d'exclusion combustibles fossiles* » de LFR, disponible [en ligne](#) ;
- (S) Faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou Droits de l'Homme ;
- (S) Ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- (G) Ayant un lien direct ou indirect avec des activités liées aux bombes à sous munitions et mines antipersonnel ;
- (G) Refusant de fournir ou communiquant insuffisamment les informations extra-financières et/ou financières.

De plus, l'absence de données dans le cadre du questionnaire « Handicap au travail » fait office **d'exclusion** pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

Règlementation relative à la Taxonomie Européenne (Règlement UE 2020/852) du FCP :

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental (« Activités Durables »).

LFR Inclusion Responsable ISR

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- 1) l'atténuation des changements climatiques,
- 2) l'adaptation aux changements climatiques,
- 3) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- 4) La transition vers une économie circulaire,
- 5) La prévention et la réduction de la pollution,
- 6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces objectifs (principe dit du « **DNSH** », « *Do No Significant Harm* ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

À la date de la dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage d'objectif d'alignement avec le Règlement Taxonomie s'élève à 0%.

Classification SFDR (Règlement UE 2019/2088) :

Comme décrit au Chapitre I, le FCP répond à la définition de l'**article 9** du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) sur la prise en compte des aspects extra-financiers dans les investissements.

Le FCP répond à ce titre à la définition de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR sur la prise en compte des **aspects extra-financiers** dans les investissements : selon sa définition, **il s'agit d'un produit financier qui a pour objectif l'investissement durable et recherche par conséquent à contribuer positivement sur les aspects de durabilité**, qu'ils soient **environnementaux ou sociaux**, toujours dans une perspective de performance financière.

Il vise à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental et social, tout en intégrant le respect des **droits de l'Homme et la lutte contre la corruption** dans les décisions d'investissement.

La Financière Responsable, afin de renforcer la transparence, maintient une page dédiée à sa politique d'Investissement Socialement Responsable sur son site Internet : <https://www.la-financiere-responsable.fr/documentation-reglementaire-isr-esg/>.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

LFR Inclusion Responsable ISR

Annexe 7

Renvoi au site internet pour précisions concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services (sélection des intermédiaires)

Article 321-115 du Règlement général de l'AMF

Le site internet de La Financière Responsable, www.la-financiere-responsable.fr, fournit toutes les informations légales concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services. Ces précisions sont exposées dans la rubrique « Mentions légales » – « Réglementation MIF » - « Best execution » et « Politique de sélection des analystes ».

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

LFR Inclusion Responsable ISR

Annexe 8 Politique en matière de rémunération Directive Ucits V

Les grandes lignes de la politique de rémunération sont décrites ci-dessous. Le Comité des Rémunérations et le Conseil de Gouvernance de La Financière Responsable ont validé ces règles et approuvent la politique mise en œuvre chaque année. La mise à disposition de ces règles est mentionnée sur le site Internet.

LES SALARIÉS :

Les rémunérations fixes et variables des salariés sont approuvées annuellement par le Comité des rémunérations sur proposition des dirigeants. *Les rémunérations fixes des salariés* : les rémunérations des salariés sont fixées à l'embauche en fonction des conditions de marché, et évoluent soit mécaniquement en application de la convention collective, soit à l'occasion d'une réévaluation annuelle constatant la progression des compétences de la personne.

Les rémunérations variables des salariés : une rémunération variable peut être attribuée sans qu'elle ne soit en aucune façon garantie. Une rémunération variable ne peut être versée que lorsque la société dégage des résultats positifs suffisants. Les conditions d'attribution et le plafond par rapport à la rémunération fixe sont détaillés dans le document « politique de rémunération ».

LES DIRIGEANTS :

La rémunération fixe des dirigeants : la rémunération fixe des dirigeants est fixée par le Conseil de Gouvernance de la société, sur recommandation du Comité des Rémunérations, présidé par un membre du Conseil de Gouvernance non opérationnel dans la société.

La rémunération variable des dirigeants : les dirigeants sont accessibles dans les mêmes conditions que les salariés à cette rémunération variable. Cette rémunération est soumise également à l'agrément du Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Gouvernance.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITÉ :

En application de l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088, dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)*, les évaluations et objectifs individuels incluent des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec les caractéristiques environnementales ou sociales des investissements et le risque en matière de durabilité des portefeuilles gérés.

Les critères qualitatifs et quantitatifs retenus se diffèrent selon la fonction du personnel identifié. Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées en fonction de l'atteinte de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Montant total des rémunérations pour l'exercice 2024, versées par la société de gestion à son personnel :

	Montant (en €)	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	796 944,40	20
Rémunérations variables	55 000	1
<i>Carried interests</i>	-	-

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM :

	Montant (en €)
Cadres supérieurs	309 250,77
Autres membres du personnel	542 693,63

LFR Inclusion Responsable ISR

Pour plus d'informations sur notre politique de rémunération, veuillez consulter notre site Internet : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-de-rémunération-version-site-Internet.pdf>

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

Annexe 9

Informations relatives au règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas réalisé d'opérations de financement sur titres relevant de la réglementation SFTR.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

Annexe 10

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion « efficace » de portefeuille.

Achévé de rédiger le 27 janvier 2025

Principaux mouvements à l'achat en 2024

ISIN	Nom de l'instrument	Quantité	Montant	Devise
DE0007164600	SAP	5 750	1 151 725,00	EUR
ES0144580Y14	Iberdrola	85 000	1 147 925,00	EUR
NL0014559478	Technip Energies	38 000	839 640,40	EUR
FR0013280286	Biomerieux	5 900	626 458,46	EUR
FR0000121973	Mersen	15 700	617 575,20	EUR
FR0012435121	Elis	27 000	565 150,50	EUR
NL0010273215	ASML Holding NV	490	333 690,00	EUR
FR0000125486	Vinci SA	2 700	311 625,09	EUR
DK0062498333	Novo Nordisk	2 570	277 518,55	EUR*
NL0000226223	STMicroelectronics	6 620	275 808,40	EUR

* Cette opération a initialement été réalisée en couronnes danoises (DKK), mais le montant a été converti en euros (EUR) selon une convention de taux de change, afin d'assurer l'homogénéité des montants présentés dans le top 10. Cette conversion a été effectuée pour des raisons de comparabilité et de lisibilité.

LFR Inclusion Responsable ISR

Principaux mouvements à la vente en 2024

ISIN	Nom de l'instrument	Quantité	Montant	Devise
ES0144580Y14	Iberdrola	78 600	967 314,48	EUR
FR0000077919	JCDecaux	48 000	868 905,60	EUR
FR0000121014	LVMH	1 060	755 143,15	EUR
FR0010307819	Legrand	5 700	588 046,77	EUR
FR0000045072	Crédit Agricole SA	36 000	491 767,20	EUR
IT0005331019	Carel Industries	23 690	461 481,20	EUR
FR0000125338	Cap gemini	2 500	459 625,00	EUR
DE0007236101	Siemens	2 200	405 636,00	EUR
FR0012757854	SPIE	10 700	364 014,00	EUR
NL0010273215	ASML Holding NV	455	337 862,21	EUR

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

LFR Inclusion Responsable ISR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **LFR Inclusion Responsable ISR**

Identifiant d'entité juridique: 969500V0MRDRB1XCEF24

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonnes gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 100 %</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Pour mémoire, **LFR Inclusion Responsable ISR** est un fonds constitué d'une sélection d'entreprises européennes cotées (à minima 90% de l'actif net) dont l'objectif est de contribuer au développement d'entreprises responsables.

1

LFR Inclusion Responsable ISR

Le fonds poursuit un **double objectif environnemental et social** au sens de la réglementation **SFDR** grâce à la méthodologie de gestion appliquée à toutes les valeurs sélectionnées préalablement à un investissement au sein du fonds : **IVA® - Integral Value Approach** ou **Appréciation Intégrale de la Valeur**.

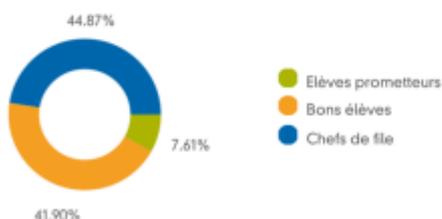
Cette méthodologie nécessite une analyse systématique et **sans exception des 3 piliers E, S et G** de toutes les valeurs cotées sélectionnées, et ce préalablement à l'analyse financière et boursière. **L'analyse intégrale** de tous ces critères, sans exception, et l'existence d'une **politique d'engagement actionnarial** en conséquence, sont la caractéristique essentielle d'un **investissement responsable et durable**.

Ainsi, **100% des valeurs cotées** sélectionnées au sein du fonds, avant d'être investies dans le fonds :

- Ont fait l'objet d'une analyse systématique en fonction de leurs qualités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (**ESG**), financières et boursières.
- Ont obtenu une **typologie ISR** de « **Chef de file** », de « **Bon élève** » ou d'élève « **Prometteur** » au titre de l'ESG et ont été validés comme tels au comité d'investissement
- Ont aussi obtenu, dans le cadre de l'appréciation de leurs **pratiques et de la politique Handicap**, une **typologie Inclusion** de « **Leader / Chef de file** », « **Engagé** » ou « **Prometteur** » - leur permettant d'être éligibles au portefeuille du fonds.

Typologie **ISR** du portefeuille

au 31/12/2024 (en % de l'actif net)



Typologie **Inclusion** du portefeuille

au 31/12/2024 (en % de l'actif net)



● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour mémoire, l'analyse **ESG** menée au sein de **La Financière Responsable (LFR)** dans le cadre de sa méthodologie propriétaire de sélection des entreprises (**IVA® - Integral Value Approach**) passe par l'examen et l'analyse d'une diversité d'indicateurs E, S et G, grâce à sa base de données propriétaire, **l'Empreinte Ecosociale®** ;

LFR Inclusion Responsable ISR

en complément, l'appréciation des pratiques des entreprises au sujet de l'**Inclusion du Handicap au travail** est réalisée via **Inclusion Indicators Database - 2ID®**, outil propriétaire d'analyse de leur politique handicap, comprenant **67 indicateurs** répartis sur **7 axes** d'évaluation.

En plus de ces analyses, La Financière Responsable a choisi **2 principaux indicateurs** pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable poursuivi par **LFR Inclusion Responsable ISR** dans le cadre de la réglementation SFDR :

- Un indicateur **environnemental** : la **consommation annuelle d'énergie des entreprises sélectionnées**, exprimée en Mwh/M€ de chiffre d'affaires ;
- Un indicateur **social** : la **progression d'une année sur l'autre des effectifs employés**.

Indicateurs de durabilité (Portefeuille au 31/12/2024)	LFR Inclusion Responsable ISR	Taux de couverture*
Consommation annuelle d'énergie, exprimée en MWh/M€ de chiffre d'affaires	306,97 MWh/M€	100%
Progression d'une année sur l'autre des effectifs employés	5,46%	100%

*De la poche actions cotées.

Moyennes pondérées par le poids de la ligne en portefeuille, données issues de l'Empreinte Ecosociale® 2023.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Toutes les valeurs cotées sélectionnées par le fonds **LFR Inclusion Responsable ISR** ont, sans exception, été analysées systématiquement en fonction de leurs qualités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), financières et boursières. C'est l'essence-même du processus de gestion de La Financière Responsable : **IVA® - Integral Value Approach**.

Pour mémoire, cette analyse s'appuie sur l'**Empreinte Ecosociale®**, base de données propriétaire dédiée aux données ESG compilant plus de **178 indicateurs ESG** pour environ **280 entreprises européennes**. Elle est nourrie par un questionnaire spécifique développé en interne et envoyé aux entreprises et fait l'objet d'une campagne de mise à jour **annuelle**.

Ce questionnaire intègre les **indicateurs des Principales Incidences Négatives (« PAI »)** obligatoires et facultatifs du règlement SFDR sur l'ensemble des piliers extra-financiers définis dans le règlement. Ils sont appréciés pour chaque entreprise au regard de son secteur, de sa stratégie et également la progression des pratiques de l'entreprise au cours du temps.

3

LFR Inclusion Responsable ISR

Nos analyses détaillées permettent d'identifier, en fonction des enjeux propres au secteur d'activité et/ou aux métiers pratiqués, les *risques de durabilité* que l'entreprise pourrait rencontrer. Enfin, des possibilités d'amélioration identifiées dans les aspects ESG et financiers font l'objet d'*actes d'engagement* auprès de la direction de l'entreprise, à qui il appartient, en réponse à nos demandes et suggestions, de prendre les décisions appropriées. Le dernier **rapport d'engagement** est disponible sur le site internet de FR : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-dengagement-actionarial.pdf>

— — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des principales incidences négatives intervient à **plusieurs stades** du processus de gestion **IVA – Integral Value Approach**[®], via :

- L'application des critères d'**exclusion** ;
- La grille d'appréciation des différents **risques de durabilité** pour chaque pilier ESG pour chacune des entreprises sélectionnées ;
- La gestion des **controverses** ;
- L'intégration de l'ensemble des indicateurs des Principales Incidences Négatives (« **PAI** ») au sein du questionnaire ESG de l'**Empreinte Ecosociale**[®]. Ces indicateurs feront également l'objet d'un rapport périodique ;
- L'**engagement direct** auprès des entreprises en cas d'absence de réponse notamment aux critères obligatoires des PAI, l'obtention de ces derniers étant nécessaire à l'analyse avant prise de décision par le Comité d'Investissement Mensuel, pouvant mener à une exclusion de la valeur si celle-ci est jugée pertinente.

— — **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, l'équipe de gérants-analystes procède systématiquement à l'exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou de Droits de l'Homme.

Par ailleurs, dans le cadre du **label ISR**, un objectif **extra-financier** a été mis en place pour le fonds : les entreprises signataires du **Pacte Mondial** de l'Organisation des Nations Unies doivent représenter **au moins la moitié** des entreprises présentes en portefeuille.

De plus, le processus d'analyse IVA[®] considère également des indicateurs relatifs aux pratiques des entreprises en matière de **fiscalité** ainsi qu'une évaluation des **controverses** sur la chaîne de valeur de l'entreprise (cf. à la politique LFR de suivi et de gestion des controverses - disponible sur notre site internet).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sont pris en compte grâce à plusieurs dispositifs mis en place :

- **L'Empreinte Ecosociale[®]** : base de données propriétaire comprenant un historique de **178 indicateurs** :
 - **72** sociaux
 - **39** environnementaux et
 - **67** liés aux pratiques de gouvernanceElle est mise à jour annuellement depuis 2009 au moyen d'un questionnaire développé par les équipes de LFR et transmis annuellement à plus de **270 émetteurs** ;
- Cette base de données intègre les **indicateurs PAI obligatoires et facultatifs** du règlement **SFDR** sur l'ensemble des piliers extra-financiers définis dans le règlement. Ces indicateurs sont également intégrés au sein du **questionnaire ESG de l'Empreinte Ecosociale[®]**. Ils sont appréciés pour chaque entreprise au regard de son secteur, sa stratégie et également la progression de ses pratiques ;
- Le processus d'investissement notamment au travers de la **typologie ISR** de LFR présentée ci-après ;
- La politique d'**exclusion**;
- La politique de gestion des **controverses** ;
- La politique de **vote et d'engagement**.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

LFR Inclusion Responsable ISR

Inventaire au 31/12/2024 :

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays***
ASML	Technologie	8,37%	Pays-Bas
SAP	Technologie	6,21%	Allemagne
LVMH	Consommation discrétionnaire	5,40%	France
Iberdrola	Services aux collectivités	4,56%	Espagne
Schneider Electric	Industries	4,51%	France
Deutsche Telekom	Télécommunications	4,35%	Allemagne
Hermès	Consommation discrétionnaire	4,24%	France
Relx	Consommation discrétionnaire	4,01%	Royaume-Uni
Symrise	Santé	3,56%	Allemagne
Publicis	Consommation discrétionnaire	3,45%	France
BNP Paribas	Sociétés financières	3,27%	France
Novo Nordisk	Santé	3,09%	Danemark
Siemens AG	Industries	3,09%	Allemagne
L'Oréal	Consommation discrétionnaire	3,05%	France
Bureau Veritas	Industries	3,02%	France
Michelin	Consommation discrétionnaire	2,66%	France
Saint-Gobain	Industries	2,50%	France
Technip Energies	Pétrole & Gaz	2,49%	France
Biomérieux	Santé	2,48%	France
Safran	Industries	2,45%	France
Air Liquide	Ressources de base	2,43%	France
Sika	Industries	2,41%	Suisse
Elis	Industries	2,02%	France

*La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale "ICB – Industry Classification Benchmark". Il s'agit de l'ICB 1, nomenclature de niveau 1, qui répartit les sociétés en 11 grands secteurs : Pétrole et Gaz, Ressources de base, Industries, Consommation discrétionnaire, Immobilier, Santé, Service aux consommateurs, Télécommunication, Services aux collectivités, Sociétés financières, Technologie.

Hors liquidités *Les sociétés sont réparties par pays, selon le lieu d'implantation du siège social de l'entreprise.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



LFR Inclusion Responsable ISR, labellisé ISR, est constitué d'une sélection d'entreprises européennes cotées (a minima 90% de l'actif net) dans les limites décrites au sein de son Prospectus.

100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse **ESG**, et sont considérés comme **durables** au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par LFR.

LFR Inclusion Responsable ISR

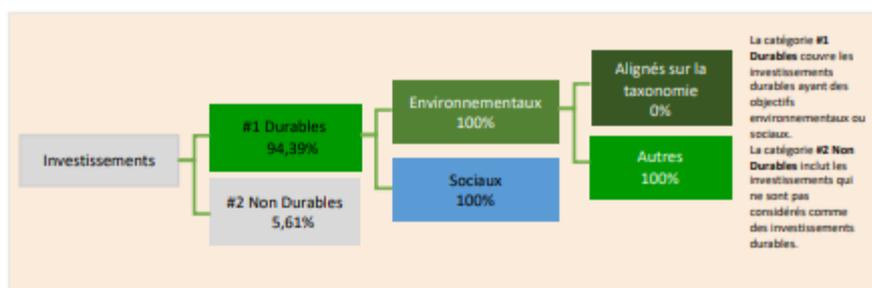
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ? Au 31/12/24



La part de l'actif considérée comme non-durable correspondait aux liquidités (5,61%)

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, LFR Inclusion Responsable ISR était investi dans les secteurs ci-dessous :

Secteur*	Poids dans le portefeuille
Industries	25,53%
Consommation discrétionnaire	24,37%
Technologie	18,26%
Santé	9,13%
Services aux collectivités	4,56%
Télécommunications	4,35%
Sociétés financières	3,27%
Pétrole & Gaz	2,49%
Ressources de base	2,43%

*La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale "ICB – Industry Classification Benchmark". Il s'agit de l'ICB 1, nomenclature de niveau 1, qui répartit les sociétés en 11 grands secteurs : Pétrole et Gaz, Ressources de base, Industries, Consommation discrétionnaire, Immobilier, Santé, Service aux consommateurs, Télécommunication, Services aux collectivités, Sociétés financières, Technologie.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

LFR Inclusion Responsable ISR n'a pas défini de seuil d'alignement avec la Taxonomie Européenne. Le fonds n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence. Le fonds n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

Toutefois, 100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme durables au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par LFR.

LFR Inclusion Responsable ISR

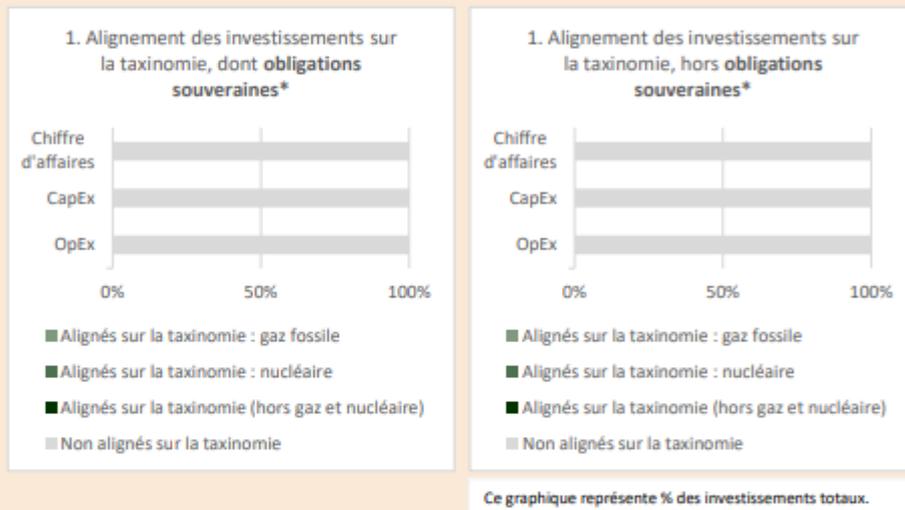
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

LFR Inclusion Responsable ISR a réalisé 0% d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, conformément à ses objectifs.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds LFR Inclusion Responsable ISR ne s'est pas fixé d'objectif d'alignement avec la Taxonomie Européenne. 100% des investissements durables ayant un objectif environnemental réalisés par le fonds **n'étaient pas alignés** sur la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme **durables** au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par La Financière Responsable.

Sur la période de référence, **100%** des titres se sont donc inscrits dans la réalisation de l'objectif d'investissement durable sur le pilier **social** défini précédemment.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non Durables » correspondent à l'éventuelle poche de *liquidités* pouvant évoluer dans les limites définies dans le prospectus du fonds et dans les limites réglementaires.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Plusieurs éléments contraignants intervenant tout au long du processus d'investissement et de sélection des entreprises ont permis l'atteinte de l'objectif d'investissement durable :

○ L'application des critères d'exclusion :

En amont de l'étude des valeurs selon la méthode de Gestion Intégrale IVA^{*}, le processus d'investissement de La Financière Responsable prévoit l'exclusion systématique des entreprises selon les critères suivants :

- **Environnement** : exclusion des entreprises utilisant le charbon comme source d'énergie ou de chaleur, selon des seuils définis dans [la politique d'Exclusion des Combustibles Fossiles de LFR](#); exclusion des entreprises ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable ;
- **Social** : exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses et/ou d'infractions avérées dans le domaine des Droits de l'Homme ; exclusion des entreprises ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- **Gouvernance** : exclusion des entreprises ayant des liens directs avec des activités liées aux bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ; exclusion des entreprises qui refusent de communiquer les informations extra-financières et/ou financières indispensables à l'analyse IVA^{*} ; enfin, exclusion des entreprises pour lesquelles il existe une absence de données dans le cadre du questionnaire « Handicap au travail ».

LFR Inclusion Responsable ISR

Les critères d'exclusion de LFR font l'objet d'une **veille permanente** de la part de l'équipe de gestion de LFR. La liste des entreprises exclues est documentée et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

- La classification des entreprises en fonction de leur typologie Handicap & ISR permettant leur éligibilité ou non :

Dans le cadre de l'appréciation des pratiques et de la politique « Handicap » des entreprises, en fonction des enjeux et des stratégies, les analystes-gérants sont amenés à classer les entreprises selon la typologie suivante :

Investissable	Leader	Acteur très engagé et en avance sur les sept piliers, La politique handicap est prise en main dans sa globalité.
	Engagé	Acteur très engagé et en avance sur la plupart des sept piliers, Les sujets principaux de la politique handicap sont pris en main.
	Prometteur	Acteur engagé sur certains piliers, La stratégie globale du handicap est satisfaisante mais peut être davantage structurée.
Non-investissable	Naissant	Démarche handicap débutante Les voies d'amélioration méritent une surveillance.

Seules les entreprises ayant un statut « Leader » « Engagé » ou « Prometteur » sont éligibles à l'investissement au sein du portefeuille du fonds.

L'objectif visé ici est d'inciter les entreprises à *améliorer leur positionnement* sur cette grille.

L'impact ainsi recherché est de contribuer à l'augmentation et à la structuration de l'effort d'inclusion dans les entreprises des personnes en situation de handicap.

De plus, dans le cadre du processus d'investissement et de l'analyse IVA[®], chaque entreprise se voit attribuer une **classification selon la typologie ISR**, développée par LFR et qui permet d'apprécier ses pratiques extra-financières et de procéder au classement des entreprises soumises aux investissements de la manière suivante :

LFR Inclusion Responsable ISR

Investissable	Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide
	Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif
	Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration
Non investissable	Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	Communicante	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier important
	Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra- financiers Peu d'indicateurs fournis

La classification des entreprises selon cette **typologie ISR** permet de définir le caractère **investissable** ou non de l'entreprise analysée, ainsi que la qualité de ses pratiques extra-financières.

Ainsi, seules les entreprises bénéficiant d'un statut « **Chef de file** » « **Bon élève** » ou « **Prometteur** » sont éligibles à l'investissement au sein du portefeuille du fonds **LFR Inclusion Responsable ISR**.

Toutefois, il est à considérer, qu'une entreprise bénéficiant de ce statut peut faire l'objet d'une « **mise sous surveillance** » pour une durée de 6 mois (renouvelable 1 fois) si elle fait l'objet d'une **controverse** susceptible d'aller à l'encontre des principes ISR de LFR. Cette « **mise sous surveillance** » peut aboutir, après analyse et étude approfondies, à la dégradation du statut ISR de l'entreprise et donc à son éventuelle **inéligibilité** à l'investissement.

En résumant : seules les entreprises bénéficiant d'une **double classification ISR et handicap « Investissable »** peuvent être éligibles à l'investissement au sein du portefeuille du fonds **LFR Inclusion Responsable ISR**.

LFR Inclusion Responsable ISR

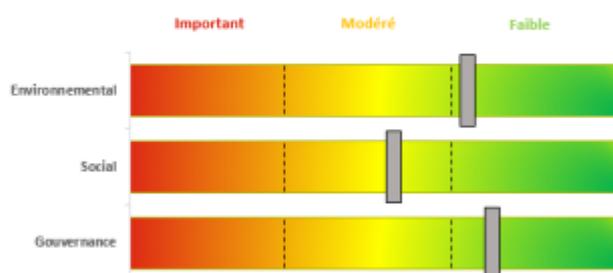
○ L'appréciation des risques de durabilité :

Afin de réduire l'exposition des investisseurs aux risques de durabilité introduits par le règlement européen SFDR, un dispositif d'évaluation est mis en place.

Pour mémoire, les **risques de durabilité** sont traités selon les **axes** suivants :

- **Environnemental** : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine du climat/changement climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), de la gestion des ressources naturelles et des déchets au sein des entreprises, impact sur l'habitat, les ressources (eau, catastrophes naturelles ...) ou les questions relatives aux réglementations environnementales locales et internationales.
- **Social** : questions relatives aux droits, au bien-être, la santé et la sécurité des employés et des clients, à la parité, à la discrimination et les relations avec les fournisseurs.
- **Gouvernance** : questions relatives à la stratégie des entreprises, la réputation, la création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, l'équilibre des pouvoirs, le risque lié à un désengagement actionnarial, le risque de défaut de dialogue, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

Dans le cadre de son analyse extra-financière, le gérant-analyste va jauger via une grille d'appréciation les différents risques de durabilité et intégrera à son analyse **l'échelle des risques de durabilité** ci-après :



Légende pour l'appréciation des risques de durabilité :

- Risque bien identifié et bonne maîtrise probable de l'entreprise ; Impact faible à moyen
- Risque faible à moyen ; maîtrise faible à acceptable ; impact moyen ; suivi nécessaire et le cas échéant via l'activité d'engagement
- Risque significatif avec maîtrise faible à insuffisante de l'entreprise ; Impact potentiel sur la valeur jugé moyen ou important ; mettre sous-surveillance si l'entreprise est en portefeuille voire ne pas investir

Le gérant-analyste, dans le cadre de sa recherche extra-financière, doit fonder son analyse au moyen d'une **grille d'appréciation** pour chaque risque E, S et G et va déterminer :

1. Si l'impact potentiel sur le titre est faible, moyen ou important ;
2. Si la probabilité de survenance potentielle est faible, moyenne ou importante ;
3. Et si l'identification et la maîtrise du risque est faible, moyenne ou importante.

L'évaluation proposée par l'analyste-gérant est appréciée et validée en Comité d'Investissement. Lors de l'examen de la valeur, ce dernier identifie les indicateurs extra-financiers pertinents en fonction du métier et/ou de la stratégie, voire des enjeux extra-financiers du secteur d'activité de l'entreprise.

Les gérants-analystes de LFR se réservent le droit de considérer les indicateurs extra-financiers les plus pertinents au regard du secteur de l'activité de l'entreprise, selon une approche au cas par cas permettant d'adopter une conviction sur la valeur.

Ainsi seules les valeurs dont les risques de durabilité sont jugés faibles ou modérés sont éligibles à l'investissement au sein du portefeuille.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence du fonds **LFR Inclusion Responsable ISR** est l'indice *Eurostaxx 50 DNR*. Cet indice de référence n'est pas un indice de référence durable et ne permet pas de déterminer si LFR Inclusion Responsable ISR est aligné avec l'objectif d'investissement durable qu'il poursuit.

Néanmoins, grâce à l'**Empreinte Ecosociale**[®] mise à jour annuellement, l'équipe de gérants-analystes dispose des données extra-financières des entreprises répondantes qui composent l'indice de référence.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Comme précisé ci-dessus, le fonds ne se compare pas à un indice de référence durable ; cette question n'a pas d'applicabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

---//---
FIN du Reporting LIR

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	24,788,356.70
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	24,788,356.70
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	24,788,356.70
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	1,504,252.29
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	1,504,252.29
TOTAL ACTIF I+II	26,292,608.99

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	25,916,140.96
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	346,848.61
Capitaux propres I :	26,262,989.57
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	26,262,989.57
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	20,903.81
Concours bancaires	8,715.61
Sous-total autres passifs IV	29,619.42
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	26,292,608.99

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	593,296.11
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	35,637.74
Sous-total Produits sur opérations financières	628,933.85
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-718.97
Sous-total charges sur opérations financières	-718.97
Total Revenus financiers nets (A)	628,214.88
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-247,305.62
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-247,305.62
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	380,909.26

LFR Inclusion Responsable ISR

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-3,860.58
Sous-total Revenus nets I = C + D	377,048.68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	2,830,860.07
Frais de transactions externes et frais de cession	-68,671.99
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2,762,188.08
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	171,714.92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	2,933,903.00
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2,532,466.74
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-2,532,466.74
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-431,636.33
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2,964,103.07
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	346,848.61

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), –en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR propriétaire la « Gestion Intégrale - IVA® ». Cette approche allie la mise en œuvre d'une stratégie « d'Investissement Socialement Responsable » et rentabilité financière.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,056.23	1,353.24	1,156.95	1,427.42	1,452.20
Actif net (en k EUR)	1.06	1.35	1.16	1.43	1.45
Nombre de titres					
Parts C	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-47.98	65.62	60.25	-14.69	161.96
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.90	-9.62	32.43	19.70	26.70

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,039.61	1,320.87	1,112.79	1,355.75	1,366.71
Actif net (en k EUR)	1,773.63	2,584.74	2,177.56	1,336.55	1,348.32
Nombre de titres					
Parts C	1,706.046	1,956.832	1,956.832	985.832	986.537

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-47.64	64.16	58.59	-13.91	153.16
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-15.73	-18.66	14.88	2.51	12.18

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,053.02	1,343.67	1,144.30	1,408.04	1,428.01
Actif net (en k EUR)	11,921.09	15,211.40	12,954.42	15,940.11	21,600.97
Nombre de titres					
Parts C	11,320.769	11,320.769	11,320.769	11,320.769	15,126.523

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-47.86	65.18	59.76	-14.46	159.46
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-3.57	-13.95	27.72	15.80	21.67

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	104.63	133.46	113.36	139.03	140.62
Actif net (en k EUR)	2,241.61	2,852.58	4,894.38	7,735.52	3,005.62
Nombre de titres					
Parts C	21,423.000	21,373.000	43,173.000	55,636.000	21,373.000

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-4.77	6.47	5.93	-1.42	15.72
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.95	-1.44	2.45	1.14	1.73

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	103.04	130.23	109.03	132.31	132.31
Actif net (en k EUR)	28.42	80.40	113.89	239.05	306.63
Nombre de titres					
Parts C	275.762	617.344	1,044.478	1,806.679	2,317.425

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-4.74	6.33	5.77	-1.35	14.86
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-2.39	-2.43	0.79	-0.22	0.08

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

LFR Inclusion Responsable ISR

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Caractéristiques des parts					
	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription (*)	Souscripteurs concernés
Part F	FR0013418647	Capitalisation	EUR	1 000 €	1 000 000 €	Réservée aux organismes caritatifs et humanitaires sans but lucratif (fondations, associations, congrégations religieuses, ...).
Part I	FR0013418654	Capitalisation	EUR	1 000 €	100 000 €	Réservée aux investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers.
Part L	FR0013418662	Capitalisation	EUR	1 000 €	5 000 000 €	Réservée aux investisseurs personnes morales et grands investisseurs particuliers
Part GP	FR0013418670	Capitalisation	EUR	100 €	Néant	Réservée aux souscripteurs transmettant leurs ordres par l'intermédiaire d'un distributeur ou d'un fonds de fonds.
Part P	FR0013418688	Capitalisation	EUR	100 €	Néant	Tous souscripteurs

* Les montants minimaux de souscription initiale ne s'appliquent pas aux souscriptions réalisées par la société de gestion, les sociétés du groupe Mapfre et/ou les fonds d'investissement dont elles assurent la gestion.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

LFR Inclusion Responsable ISR

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de fonctionnement de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement revenant au dépositaire et facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, Barème
1 Frais de gestion financière	Actif net	Part F : 0,50% TTC maximum
2 Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, etc.)	Pris en charge par la société de gestion	Part I : 1,60% TTC maximum Part L : 0,80% TTC maximum Part GP : 1,10% TTC maximum Part P : 2,20% TTC maximum
3 Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
4 Commission de mouvement acquise au dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Actions, instruments monétaires et autres produits de taux : 22 euros pour les valeurs françaises 35 euros pour les valeurs étrangères
5 Commission de surperformance	Actif Net de frais fixes, avant frais variables	25% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts F, I, L, GP et P

* le compartiment investissant moins de 10% de son actif dans d'autres OPC.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Classe : F, I, L, GP et P.

Assiette de la commission de surperformance : Actif Net de frais fixes, avant frais variables.

Indice de référence : Euro Stoxx 50 net dividendes réinvestis.

Ticker de l'indice de référence I et F : SX5T Index.

Taux de provisionnement : 25% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts F, I, L, GP et P.

Fréquence de prélèvement : Annuelle au 30 juin.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et l'indice de référence défini ci-après. La période de référence court du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, celle-ci est donc décalée par rapport à l'exercice comptable du FCP. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, la période d'observation débute le 1er juillet 2022 et s'achève le 30 juin 2023.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 25% TTC (parts F, I, L, GP et P) de la performance au-delà de l'indice de référence Euro Stoxx 50 net dividendes réinvestis (Ticker Bloomberg : SX5T Index), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

LFR Inclusion Responsable ISR

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu que dans le cas des parts F, I, L, GP et P, toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er juillet 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 30/06/2022.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

La période d'observation des commissions de surperformance, soit une période de 12 mois courant du 1er juillet au 30 juin de chaque année; La période débutant à la date de clôture de la 5ème période d'observation précédent la date de calcul de valeur liquidative;

La période débutant à la dernière période d'observation ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans, ou à défaut la date de clôture intermédiaire affichant la sous-performance la moins prononcée de telle sorte que seules les sous performances non rattrapées antérieures à 5 ans sortent de l'historique année après année;

La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur la période d'observation en cours ET (ii) depuis la clôture de la 5ème période d'observation précédent la période en cours ET (iii) depuis la dernière période d'observation ayant donné lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de sous-performance par rapport à l'actif de référence, la période d'observation sera prolongée d'une année, afin que toute sous-performance passée soit rattrapée avant que de nouvelles commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Les sous-performances passées non encore compensées sont effacées et sortent de l'historique après une période de cinq années.

Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance est conditionnée à une obligation de performance positive du FCP sur la période d'observation de 12 mois. Toute performance négative du FCP au cours de la période d'observation de 12 mois aura pour conséquence la nullité de la provision pour commission de surperformance.

Pour chaque catégorie de parts, l'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions au titre de la commission de surperformance. Ces provisions de commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la société de gestion à la fin de chaque période d'observation. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

En cas de surperformance du FCP au cours d'un exercice sans que cette surperformance ne donne lieu à une provision au titre de la commission de surperformance, la remise à zéro (ou « reset ») du fichier de calcul en fin d'exercice demeure à l'appréciation de la société de gestion.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise et payée à la société de gestion.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part F.
Capitalisation pour la part I.
Capitalisation pour la part L.
Capitalisation pour la part GP.
Capitalisation pour la part P.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part F.
Capitalisation pour la part I.
Capitalisation pour la part L.
Capitalisation pour la part GP.
Capitalisation pour la part P.

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	25,252,654.01
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	14,784,090.11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-14,384,385.15
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	380,909.26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2,762,188.08
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2,532,466.74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	26,262,989.57

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	734.751
Nombre de titres rachetés	734.046
Catégorie de classe L (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	7,525.754
Nombre de titres rachetés	3,720.000
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	15,860.000
Nombre de titres rachetés	50,123.000
Catégorie de classe P (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,399.780
Nombre de titres rachetés	2,889.034
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	40.51
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0013418647	F	Capitalisation	EUR	1,452.20	1.000	1,452.20
FR0013418654	I	Capitalisation	EUR	1,348,316.96	986.537	1,366.71
FR0013418662	L	Capitalisation	EUR	21,600,973.42	15,126.523	1,428.01
FR0013418670	GP	Capitalisation	EUR	3,005,615.66	21,373.000	140.62
FR0013418688	P	Capitalisation	EUR	306,631.33	2,317.425	132.31

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	NL	ES	GB
Actif						
Actions et valeurs assimilées	24,788.36	13,777.68	4,516.55	2,198.99	1,197.00	1,053.41
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	24,788.36					

LFR Inclusion Responsable ISR

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,504.25	-	-	-	1,504.25
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-8.72	-	-	-	-8.72
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	1,495.54

LFR Inclusion Responsable ISR

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,504.25	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-8.72	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	1,495.54	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	DKK	CHF	USD
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1,053.41	811.93	632.37	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-4.42	-0.04	-0.36	-3.90
Emprunts	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	1,049.00	811.89	632.01	-3.90

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

en milliers d'euros

Contreparties (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	20,903.81
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	20,903.81

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	7.39	0.49
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	22,464.10	1.60
Commissions de surperformance	2,690.44	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe L (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	172,380.94	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	46,615.48	1.10
Commissions de surperformance	1,457.71	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	9,985.86	2.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	26.70
Sommes distribuables au titre du revenu net	26.70
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	26.70
Total	26.70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	161.96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	161.96
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	161.96
Total	161.96
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	12,020.40
Sommes distribuables au titre du revenu net	12,020.40
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	12,020.40
Total	12,020.40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	151,105.05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	151,105.05
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	151,105.05
Total	151,105.05
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	327,793.27
Sommes distribuables au titre du revenu net	327,793.27
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	327,793.27
Total	327,793.27
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,412,097.87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	2,412,097.87
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2,412,097.87
Total	2,412,097.87
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	37,000.06
Sommes distribuables au titre du revenu net	37,000.06
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	37,000.06
Total	37,000.06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	336,080.13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	336,080.13
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	336,080.13
Total	336,080.13
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	208.25
Sommes distribuables au titre du revenu net	208.25
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	208.25
Total	208.25
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	34,457.99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	34,457.99
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	34,457.99
Total	34,457.99
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				24,788,356.70	94.39
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				24,788,356.70	94.39
AIR LIQUIDE SA Produits Chimique	1,600.00	156.92	EUR	251,072.00	0.96
AIR LIQUIDE SA-PF Produits Chimique	2,464.00	156.92	EUR	386,650.88	1.47
ALTEN SA Construction et matériaux de construction	4,500.00	79.05	EUR	355,725.00	1.35
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	3,240.00	678.70	EUR	2,198,988.00	8.37
BIOMERIEUX Produits pharmaceutiques	6,300.00	103.50	EUR	652,050.00	2.48
BNP PARIBAS Banques et assurances	14,500.00	59.22	EUR	858,690.00	3.27
BUREAU VERITAS SA Services divers	27,000.00	29.34	EUR	792,180.00	3.02
CAPGEMINI SE Bureau	2,450.00	158.15	EUR	387,467.50	1.48
CAREL INDUSTRIES SPA Construction et matériaux de construction	20,340.00	18.54	EUR	377,103.60	1.44
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction	7,650.00	85.70	EUR	655,605.00	2.50
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication	39,500.00	28.89	EUR	1,141,155.00	4.35
ELIS SA -W/I Services divers	28,000.00	18.90	EUR	529,200.00	2.02
HERMES INTERNATIONAL Textiles et habillement	479.00	2,322.00	EUR	1,112,238.00	4.24
IBERDROLA SA Distribution Energie	90,000.00	13.30	EUR	1,197,000.00	4.56
INTERPARFUMS SA Produits pharmaceutiques	10,100.00	40.80	EUR	412,080.00	1.57
LOREAL Produits pharmaceutiques	1,240.00	341.85	EUR	423,894.00	1.61
LOREAL SA-PF Produits pharmaceutiques	1,100.00	341.85	EUR	376,035.00	1.43
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI Textiles et habillement	2,230.00	635.50	EUR	1,417,165.00	5.40
MERSEN Valeurs industrielles diverses	16,593.00	20.60	EUR	341,815.80	1.30
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	22,000.00	31.80	EUR	699,600.00	2.66

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NOVO NORDISK A/S-B Produits pharmaceutiques	9,700.00	624.20	DKK	811,926.65	3.09
PUBLICIS GROUPE Publicité - Communication	8,800.00	103.00	EUR	906,400.00	3.45
RELX PLC Services divers	24,000.00	36.29	GBP	1,053,410.74	4.01
SAFRAN SA Aéronautique	3,030.00	212.10	EUR	642,663.00	2.45
SAP SE Ordinateurs logiciels	6,900.00	236.30	EUR	1,630,470.00	6.21
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	4,920.00	240.90	EUR	1,185,228.00	4.51
SIEMENS AG-REG Valeurs industrielles diverses	4,300.00	188.56	EUR	810,808.00	3.09
SIKA AG-REG Construction et matériaux de construction	2,750.00	215.80	CHF	632,372.53	2.41
SPIE SA - WI Construction et matériaux de construction	9,000.00	30.04	EUR	270,360.00	1.03
STMICROELECTRONICS NV Electrique - Electronique	9,200.00	24.27	EUR	223,330.00	0.85
SYMRISE AG Produits Chimique	9,100.00	102.65	EUR	934,115.00	3.56
TECHNIP ENERGIES NV Construction et matériaux de construction	25,400.00	25.70	EUR	652,780.00	2.49
VINCI SA Construction et matériaux de construction	4,700.00	99.74	EUR	468,778.00	1.78
Créances				-	-
Dettes				-20,903.81	-0.08
Autres comptes financiers				1,495,536.68	5.69
TOTAL ACTIF NET			EUR	26,262,989.57	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

LFR Inclusion Responsable ISR

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

LFR Inclusion Responsable ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

LFR Inclusion Responsable ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	24,788,356.70
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1,504,252.29
Autres passifs (-)	29,619.42
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	26,262,989.57

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



LFR Inclusion Responsable ISR

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : La Financière Responsable

Siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	24,649,544.14	19,853,214.18
Actions et valeurs assimilées	24,649,544.14	19,853,214.18
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	24,649,544.14	19,853,214.18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	2,514.68
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	2,514.68
Comptes financiers	633,641.83	307,955.09
Liquidités	633,641.83	307,955.09
TOTAL DE L'ACTIF	25,283,185.97	20,163,683.95

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	25,267,268.75	18,637,981.31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-259,367.82	1,053,655.27
Résultat de l'exercice (a,b)	244,753.08	449,771.67
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	25,252,654.01	20,141,408.25
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	22,964.24	15,317.45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	22,964.24	15,317.45
Comptes financiers	7,567.72	6,958.25
Concours bancaires courants	7,567.72	6,958.25
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	25,283,185.97	20,163,683.95

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	424,273.48	356,679.06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16,882.64	1,087.73
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	441,156.12	357,766.79
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-166.86	-3,833.72
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-166.86	-3,833.72
Résultat sur opérations financières (I + II)	440,989.26	353,933.07
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-213,434.08	40,967.48
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	227,555.18	394,900.55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	17,197.90	54,871.12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	244,753.08	449,771.67

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,50% TTC maximum pour la part F
- 1,60% TTC maximum pour la part I
- 0,80% TTC maximum pour la part L
- 1,10% TTC maximum pour la part GP
- 2,20% TTC maximum pour la part P

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

LFR Inclusion Responsable ISR

Commission de surperformance

- 25% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts F, I, L, GP et P

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Classe :	F, I, L, GP et P
Assiette de la commission de surperformance :	Actif Net de frais fixes, avant frais variables
Indice de référence :	Euro Stoxx 50 net dividendes réinvestis
Ticker de l'indice de référence I et F :	SX5T Index
Taux de provisionnement :	25% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts F, I, L, GP et P
Fréquence de prélèvement :	Annuelle au 30 juin

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et l'indice de référence défini ci-après. La période de référence court du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, celle-ci est donc décalée par rapport à l'exercice comptable du FCP. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, la période d'observation débute le 1er juillet 2022 et s'achève le 30 juin 2023.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 25% TTC (parts F, I, L, GP et P) de la performance au-delà de l'indice de référence Euro Stoxx 50 net dividendes réinvestis (Ticker Bloomberg : SX5T Index), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu que dans le cas des parts F, I, L, GP et P, toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er juillet 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 30/06/2022.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

La période d'observation des commissions de surperformance, soit une période de 12 mois courant du 1er juillet au 30 juin de chaque année ;

La période débutant à la date de clôture de la 5ème période d'observation précédent la date de calcul de valeur liquidative ;

La période débutant à la dernière période d'observation ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans, ou à défaut la date de clôture intermédiaire affichant la sous-performance la moins prononcée de telle sorte que seules les sous performances non rattrapées antérieures à 5 ans sortent de l'historique année après année ;

La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur la période d'observation en cours ET (ii) depuis la clôture de la 5ème période d'observation précédent la période en cours ET (iii) depuis la dernière période d'observation ayant donné lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

LFR Inclusion Responsable ISR

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de sous-performance par rapport à l'actif de référence, la période d'observation sera prolongée d'une année, afin que toute sous-performance passée soit rattrapée avant que de nouvelles commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Les sous-performances passées non encore compensées sont effacées et sortent de l'historique après une période de cinq années.

Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance est conditionnée à une obligation de performance positive du FCP sur la période d'observation de 12 mois. Toute performance négative du FCP au cours de la période d'observation de 12 mois aura pour conséquence la nullité de la provision pour commission de surperformance.

Pour chaque catégorie de parts, l'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions au titre de la commission de surperformance. Ces provisions de commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la société de gestion à la fin de chaque période d'observation. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

En cas de surperformance du FCP au cours d'un exercice sans que cette surperformance ne donne lieu à une provision au titre de la commission de surperformance, la remise à zéro (ou « reset ») du fichier de calcul en fin d'exercice demeure à l'appréciation de la société de gestion.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise et payée à la société de gestion.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part F
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part L
Capitalisation pour la part GP
Capitalisation pour la part P

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part F
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part L
Capitalisation pour la part GP
Capitalisation pour la part P

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	20,141,408.25	20,730,473.30
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	2,805,653.68	2,593,067.77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,275,765.14	-66,812.25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,161,261.98	1,677,417.93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,207,870.21	-717,684.55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-43,373.76	-38,909.74
Différences de change	-131,233.83	125.46
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4,575,017.86	-4,431,170.22
Différence d'estimation exercice N	5,507,391.89	932,374.03
Différence d'estimation exercice N-1	-932,374.03	-5,363,544.25
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	227,555.18	394,900.55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	25,252,654.01	20,141,408.25

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	734.046	
Nombre de titres rachetés	1,705.046	
Catégorie de classe L (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	12,463.000	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,378.354	
Nombre de titres rachetés	616.153	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	6.90	0.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	25,029.30	1.59
Commissions de surperformance	2,690.44	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe L (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	117,888.79	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	62,725.81	1.09
Commissions de surperformance	1,753.50	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,336.69	2.19
Commissions de surperformance	2.65	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	22,964.24
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	22,964.24

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	633,641.83
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,567.72
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	633,641.83	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,567.72	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	DKK	CHF	USD
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	818,387.05	810,987.38	677,110.90	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	3,866.46	37.60	367.19	3,296.47
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	19.70	32.43
Total	19.70	32.43
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	19.70	32.43
Total	19.70	32.43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14.69	60.25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-14.69	60.25
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14.69	60.25
Total	-14.69	60.25
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,474.58	29,121.97
Total	2,474.58	29,121.97
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,474.58	29,121.97
Total	2,474.58	29,121.97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13,717.99	114,662.30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-13,717.99	114,662.30
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13,717.99	114,662.30
Total	-13,717.99	114,662.30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	178,895.03	313,812.21
Total	178,895.03	313,812.21
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	178,895.03	313,812.21
Total	178,895.03	313,812.21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-163,736.91	676,607.40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-163,736.91	676,607.40
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-163,736.91	676,607.40
Total	-163,736.91	676,607.40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	63,772.44	105,975.72
Total	63,772.44	105,975.72
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	63,772.44	105,975.72
Total	63,772.44	105,975.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-79,456.32	256,291.75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-79,456.32	256,291.75
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-79,456.32	256,291.75
Total	-79,456.32	256,291.75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-408.67	829.34
Total	-408.67	829.34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-408.67	829.34
Total	-408.67	829.34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,441.91	6,033.57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,441.91	6,033.57
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,441.91	6,033.57
Total	-2,441.91	6,033.57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	1,056.23	1,353.24	1,156.95	1,427.42
Actif net (en k EUR)	1.06	1.35	1.16	1.43
Nombre de titres				
Parts C	1.000	1.000	1.000	1.000

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement				
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	-47.98	65.62	60.25	-14.69
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-0.90	-9.62	32.43	19.70

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	1,039.61	1,320.87	1,112.79	1,355.75
Actif net (en k EUR)	1,773.63	2,584.74	2,177.56	1,336.55
Nombre de titres				
Parts C	1,706.046	1,956.832	1,956.832	985.832

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	-47.64	64.16	58.59	-13.91
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-15.73	-18.66	14.88	2.51

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	1,053.02	1,343.67	1,144.30	1,408.04
Actif net (en k EUR)	11,921.09	15,211.40	12,954.42	15,940.11
Nombre de titres				
Parts C	11,320.769	11,320.769	11,320.769	11,320.769

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	-47.86	65.18	59.76	-14.46
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-3.57	-13.95	27.72	15.80

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	104.63	133.46	113.36	139.03
Actif net (en k EUR)	2,241.61	2,852.58	4,894.38	7,735.52
Nombre de titres				
Parts C	21,423.000	21,373.000	43,173.000	55,636.000

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	-4.77	6.47	5.93	-1.42
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-0.95	-1.44	2.45	1.14

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR Inclusion Responsable ISR

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	103.04	130.23	109.03	132.31
Actif net (en k EUR)	28.42	80.40	113.89	239.05
Nombre de titres				
Parts C	275.762	617.344	1,044.478	1,806.679

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	-4.74	6.33	5.77	-1.35
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-2.39	-2.43	0.79	-0.22

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				24,649,544.14	97.61
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				24,649,544.14	97.61
AIR LIQUIDE SA	1,950.00	176.12	EUR	343,434.00	1.36
AIR LIQUIDE SA-PF	2,220.00	176.12	EUR	390,986.40	1.55
ALTEN SA	5,600.00	134.60	EUR	753,760.00	2.98
ASML HOLDING NV	2,400.00	681.70	EUR	1,636,080.00	6.48
BNP PARIBAS	13,300.00	62.59	EUR	832,447.00	3.30
BUREAU VERITAS SA	31,500.00	22.87	EUR	720,405.00	2.85
CAPGEMINI SE	4,960.00	188.75	EUR	936,200.00	3.71
CAREL INDUSTRIES SPA	36,250.00	24.80	EUR	899,000.00	3.56
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	11,400.00	66.66	EUR	759,924.00	3.01
CREDIT AGRICOLE SA	60,000.00	12.85	EUR	771,120.00	3.05
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	45,000.00	21.75	EUR	978,750.00	3.88
HERMES INTERNATIONAL	465.00	1,918.80	EUR	892,242.00	3.53
IBERDROLA SA	73,513.00	11.87	EUR	872,599.31	3.46
INTERPARFUMS SA	14,000.00	50.40	EUR	705,600.00	2.79
JCDECAUX SE	40,000.00	18.20	EUR	728,000.00	2.88
LEGRAND SA	6,300.00	94.10	EUR	592,830.00	2.35
LOREAL	1,100.00	450.65	EUR	495,715.00	1.96
LOREAL SA-PF	1,100.00	450.65	EUR	495,715.00	1.96
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,080.00	733.60	EUR	1,525,888.00	6.04
MICHELIN (CGDE)	26,500.00	32.46	EUR	860,190.00	3.41
NOVO NORDISK A/S-B	8,660.00	698.10	DKK	810,987.38	3.21
PUBLICIS GROUPE	9,000.00	84.00	EUR	756,000.00	2.99
RELX PLC	22,803.00	31.10	GBP	818,387.05	3.24
SAFRAN SA	5,550.00	159.46	EUR	885,003.00	3.50
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,700.00	181.78	EUR	854,366.00	3.38
SIEMENS AG-REG	5,300.00	169.92	EUR	900,576.00	3.57
SIKA AG-REG	2,300.00	273.70	CHF	677,110.90	2.68
SPIE SA - W/I	29,500.00	28.30	EUR	834,850.00	3.31
STMICROELECTRONICS NV	21,380.00	45.24	EUR	967,338.10	3.83
SYMRISE AG	2,500.00	99.64	EUR	249,100.00	0.99
VINCI SA	6,200.00	113.70	EUR	704,940.00	2.79
Créances				-	-
Dettes				-22,964.24	-0.09

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				626,074.11	2.48
TOTAL ACTIF NET			EUR	25,252,654.01	100.00